



**PROCES VERBAL no 8**  
**JEUDI 22 JUIN 2023 A 20H15**  
**Grande Salle - PUIDOUX**

Présidence : **M. Jean-Marc Mocellin**  
Secrétaire : **Mme Annick Vouilloz**

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. le Syndic, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers.

Le Président salue Mme Saskia **Lätt**, boursière communale, ainsi que la présence de M. Jean-Pierre **Lambelet**, représentant de la presse pour « Le Courrier ». Il salue également le public et rappelle que les séances sont publiques et qu'il est possible d'y assister librement.

**1. Appel :**

**Excusés – (6) :** Mmes Corinne Kemp et Salomé Rolaz  
MM. Laurent Chaubert, Marco Corda, Frédéric Lambelet et Antoine Monod  
  
M. Jean-François Rolaz, Municipal

**Présents : 54**

Le quorum est atteint. L'assemblée est ouverte.

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président, met en discussion l'ordre du jour et demande si quelqu'un en demande une modification ?

M. Andréas **Wüthrich** : je demande à ce qu'à l'avenir, les rapports des divers conseils intercommunaux ne figurent pas à la séance de juin mais à celle du printemps, parce qu'il y a déjà trop de rapports à cette dernière séance de l'année législative.

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président, prend note et une réflexion sera faite à ce sujet.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2023**

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. **Rapport de la Commission de gestion sur son activité**

Président : M. Jean-Bernard **Chevalley**

Rapports des sous-commissions

Sous-commission 1 - Administration générale – finances – impôts – tourisme – ressources humaines – police des constructions – planification

Rapporteuse : Mme Laetitia **Pache**

Membres : MM. Jean-Bernard **Chevalley** et Marc-André **Cossy**  
(annexe 1)

Sous-commission 2 – Travaux – voirie – routes et chemins – signalisation routière – éclairage public – police administrative

Rapporteuse : Mme Josiane **Conne**

Membres : MM. Stéphane **Chappuis** et Joël **Tettoni**  
(annexe 2)

Sous-commission 3 – Domaines & bâtiments publics – cultes & chapelle, abattoir – USL – Vignobles

Rapporteur : M. Damien **Bourloud**

Membres : MM. Ludovic **Beaud** et Matthieu **Chevalley**  
(annexe 3)

Sous-Commission 4 – Service des eaux – feu – protection civile – expert AEAI – service industriels & environnement – forêts – cours d'eau & lacs – eaux usées – assainissement

Rapporteur : M. Yann **Gilliéron**

Membres : MM. Bernard **Chevalley** et Frédéric **Dubois**  
(annexe 4)

Sous-Commission 5 – Instruction publique – bâtiments scolaires – terrains de sports – affaires sociales

Rapporteur : M. Florian **Chevalley**

Membres : MM. Fabrice **Bally** et Eric **Zumbrunnen**  
(annexe 5)

Rapport du Président de la Commission de gestion

M. Jean-Bernard **Chevalley**

(annexe 6)

La discussion est ouverte pour l'ensemble des rapports.  
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### 4. **Rapport sur la gestion communale 2022**

(M. René **Gilliéron**, Syndic)

M. René **Gilliéron**, Syndic : je tiens à adresser mes remerciements à Mme Laurane Morerod pour tout le travail qui a été fait ainsi qu'à mes collègues de la Municipalité.

M. Andreas **Wüthrich** : il y a une correction à faire sur les horaires d'ouverture du self des amoureux, soit 21h. et pas 22h.

M. Claude **Chaubert** : la commune a dépassé les 3000 habitants à la fin de l'année 2022. Avez-vous fêté ce 3000e habitant?

M. René **Gilliéron**, Syndic : nous pensions effectivement avoir dépassé les 3000 habitants mais au final, avec les gens qui partent, nous sommes à 2991 habitants au 31.12.2022. Donc non, nous n'avons pas fêté le 3000e.

M. Claude **Chaubert** : mais on a été un moment à 3000 quand même ?

M. René **Gilliéron**, Syndic : on a été un moment mais on s'est dit qu'il faut être sûr, donc on a pas fêté.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Le rapport sur la gestion communale 2022 est accepté à l'unanimité.**

## **5. Comptes communaux 2022**

M. Sylvain **Chaubert** : on pourrait pas passer les rapports avant afin d'éviter des questions qui seraient répondues dans le rapport de la commission de gestion ? Je pense que s'il y a des gens qui se répètent et qu'on a deux fois les explications c'est un peu dommage. Je pense que c'est mieux d'avoir d'abord les rapports et après on peut passer en revue.

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président : comme cela ne change pas l'ordre du jour, on peut faire comme ça et inverser dans le point 5.

### **a) Rapport de la Commission de gestion**

M. Jean-Bernard **Chevalley**, Président de la Commission de gestion  
(annexe 7)

#### Compte 210.4004 – Impôts spécial des étrangers – page 13

Mme Christelle **Kucr** : qu'est-ce que c'est exactement ces Fr. 8.50 ?

M. René **Gilliéron**, Syndic : c'est simplement une ou deux personnes qui sont là puis qui repartent et il nous reste plus que ça.

#### Compte 320.314.10 – Débardage, frais d'exploitation et soins – page 17

M. Philippe **Penard** : au budget c'était Fr. 63'000.00 et à présent on a une charge de Fr. 39'000.00. Donc on a pas utilisé tout ce montant. On a abattu moins d'arbres ? On a fait quoi ? Il y a eu moins de boulot pour débarder ? Il n'y a pas eu de soin dans la forêt ?

M. Daniel **Bourloud** : c'est simplement que les comptes se bouclent au 31.12, comme tout le monde le sait et les soins à la forêt se passent généralement en hiver. Donc ça déborde d'une année sur l'autre. Vous avez pu remarquer que les frais de débardage étaient moins grands mais ce qu'on a encaissé pour les ventes de bois c'est proportionnel aussi.

M. Philippe **Penard** : les soins à nos forêts sont faits par qui ? Par des entreprises ?

M. Daniel **Bourloud** : tout à fait.

#### Compte 321.314.10 – Entretien pâturages et chalets – page 17

M. Philippe **Penard** : on avait mis Fr. 20'000.00 et ça nous a coûté que Fr. 1'943.00. C'est compris là-dedans le futur chalet, la nouvelle construction ?

M. Denis **Destraz** : alors si tu as quelqu'un qui me fait un chalet d'alpage pour Fr. 1'943.00, tu peux me donner l'adresse, je suis preneur sans problème ! Non plus sérieusement, comme cela a été dit dans les différents rapports des sous-commissions, c'était pour mettre ces flotteurs pour les bassins, pour économiser de l'eau. Ils ont pas été faits tout de suite mais à présent c'est fait et ça sera sur les comptes 2023. Ces Fr. 20'000.00 c'était pour ça et ça n'a rien à voir avec le chalet d'alpage. Ce chalet fera l'objet d'un préavis.

#### Compte 430.331.37 – Amortissement aménagement giratoire rte gare-Vergnolet – page 27

Le compte apparaissant à deux reprises dans votre brochure est dû à un problème d'identification sur ce compte. Les identifiants de ce compte étaient différents entre 2022 et 2021. Ce problème a déjà été résolu par le fournisseur informatique T2i et ce problème ne sera pas rencontré l'année prochaine.

#### Compte 660.314 – Entretien des abris – page 41

M. Philippe **Penard** : peut-on m'expliquer la différence de prix entre le budget et le coût ? On a été approché pour accueillir des requérants d'asile ?

M. Jean-Rémy **Chevalley** : non, nous n'avons pas été approché pour accueillir des requérants d'asile. Simplement dans le commentaire de la page 40, vous avez la guerre en Ukraine qui a été mentionnée et c'est vrai que quand il y a eu le début du conflit au mois de février 2022, nous avons plusieurs dizaines de téléphones par jour d'habitants de la commune qui voulaient savoir dans quel abris ils devraient aller en cas de problème nucléaire principalement. C'est pour cela que nous avons immédiatement entrepris des remises en état pour pouvoir accueillir les gens, au cas où il faudrait le faire dans un délai relativement court. Mais ça n'a absolument rien à voir avec les requérants d'asile.

### **b) Rapport de la Municipalité**

M. René **Gilliéron**, Syndic : à signaler la marge d'autofinancement qui donne la santé de la commune, soit une marge de Fr. 2'395'159.00 Il y a quelques années nous étions beaucoup plus bas. Ça a aussi été dit mais le total des intérêts c'est Fr. 228'608.43 et ça représente 1.463% du total des charges. Donc on voit que c'est bien maîtrisé. Pour nos emprunts, on devra en faire mais à long terme, même jusqu'à 30 ans.

### **c) Discussion et approbation**

M. Sylvain **Chaubert** : à la page 3 c'est écrit, pour l'impôt sur le revenu et la fortune, qu'il y a eu une augmentation de 13.34 % due à l'arrivée de nouveaux habitants. Comment est-on arrivé à cette conclusion par rapport aux impôts que ces nouveaux habitants paient ? Si on regarde qu'on a 74 habitants de plus que l'année passée comment vous arrivez à dire que c'est ces nouveaux habitants qui paient cette augmentation des impôts ?

M. René **Gilliéron**, Syndic : c'est les immeubles derrière le Logis du Pont. Sitôt que les gens commencent à habiter, ils sont taxés sur la commune. Et c'est des PPE avec des revenus relativement plus hauts. Et puis il y a aussi le complexe du Signal qui fait qu'il y a aussi des très beaux revenus là.

M. Sylvain **Chaubert** : c'est un ressenti ou bien ça a été vérifié ces impôts de ces personnes ?

M. René **Gilliéron**, Syndic : c'est assez clair. Peut-être que cette fois les gens ont gagné un petit peu plus mais ça a jamais été comme ça. On a tout le temps été sur la même base et tout à coup on a deux bâtiments en plus et ces deux bâtiments en plus nous font monter les recettes.



M. Jean-Marc **Mocellin**, Président, ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**C'est à l'unanimité que le conseil communal accepte les comptes 2022 tels que présentés.**

**6. Préavis municipal no 05-2023 concernant la sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au ch. des Plantaz**

M. Serge **Tettoni**, Municipal

Lecture du **rapport de la Commission ad hoc**

Rapporteur : M. Dominique **Wermeille**

(Annexe 8)

Lecture du **rapport de la Commission de gestion**

Président : M. Jean-Bernard **Chevalley**

(Annexe 9)

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président ouvre la discussion.

M. Stéphane **Martin** : j'ai une question, pour la clarté des choses par rapport à la charge pour la commune, par rapport à ces 70 %, ça représenterait un montant de Fr. 353'000.00 à la charge de la commune ?

M. Serge **Tettoni** : C'est pas tout à fait ça. Il y a donc 70 % de couvert au niveau du canton. Donc nous ne payons que le 30 %. Dans le 30 %, il y a environ 16 à 17 personnes qui sont touchées par une éventuelle chute de pierres et qui doivent passer à la caisse. Donc la somme sera répartie entre toutes ces personnes en fonction de la dangerosité et en fonction aussi de la surface, etc.

M. Stéphane **Martin** : merci. Donc dans ces Fr. 353'000.00, il y aura une répartition entre tous les propriétaires et la commune de Puidoux ne paiera pas la totalité du montant.

M. Serge **Tettoni** : oui, c'est juste. Encore une autre chose c'est le pourquoi on n'a pas mis la partie financière dans la mise à l'enquête. C'est qu'à la première mise à l'enquête, il y avait des oppositions au niveau du financement, c'est-à-dire que sur les X personnes qui étaient concernées, il y avait une faible minorité qui a fait opposition. Donc, on avait deux solutions. Soit on mettait la partie financière dans la combine et on se retrouvait avec des oppositions et on repartait pour quelques mois. Et vu qu'on doit faire les travaux parce que ça devient urgent, on s'est dit non, on refait la mise à l'enquête et on ne parle pas de la partie financière. L'aspect financier sera discuté après que les travaux soient faits. Comme ça, ça évite tous ces problèmes d'opposition. Ça revient au même au niveau final pour le financement mais au moins, on aura pas été stoppé dans la mise à l'enquête.

M. René **Gilliéron**, Syndic : il faut quand même dire que ça va sur une somme où il y a litige parce que les autres personnes ont déjà signé la convention autour des Fr. 30'000.00. Donc on voulait pas bloquer tous les travaux pour une somme de Fr. 30'000.00. Donc, voilà, en gros c'est ça. Autrement tout le monde avait déjà signé la convention comme quoi ils étaient d'accord, mais il y avait 3-4 personnes qui étaient un peu téléguidées et c'est pour ça qu'on a décidé d'avancer. Mais comme ça a été dit, la grande partie c'est la commune et le canton. La commune pour la petite route communale et le canton pour la route de la Corniche et la commune pour le trottoir de la route de la Corniche.

M. Sylvain **Chaubert** : c'est juste une remarque et je suis d'accord avec la commission de gestion. Je trouve dommage de pas avoir l'aspect financier inscrit dans le préavis. Aujourd'hui on vote un préavis mais en fait, on sait pas ce qu'on vote en terme financier pour la commune.

M. Serge **Tettoni** : c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Si on commence à parler financier maintenant, on bloque tout le système. On peut passer en force comme on dit. Donc on aurait pu dire qu'on met la partie financière dans la mise à l'enquête, mais ensuite il y aurait eu des oppositions et nous aurions pu passer en force parce qu'on est responsable des rochers. On aurait pu dire « stop », on enlève toutes les oppositions, on fait les travaux et on discute après. Donc on a voulu éviter cette situation. En plus, la mise à l'enquête se fait actuellement. Les chiffres qui sont là sont une base calculée par des ingénieurs, des spécialistes, mais on espère bien que le chiffre soit plus bas que ce qui a été annoncé. Mais on a pas les chiffres réels des offres. Donc on part sur une base calculée par des spécialistes. La mise à l'enquête sera finie dans quelques jours et après on pourra vraiment commencer à calculer la chose.

M. Sylvain **Chaubert** : mais on parle d'un préavis, pas de la mise à l'enquête. Finalement dans le préavis que la commune vote, c'est pas par rapport à la mise à l'enquête.

M. Serge **Tettoni** : c'est pour ça qu'on a pas parlé d'argent vu qu'on a un chiffre grossier mais pas encore un chiffre précis. Ensuite, il y a un autre problème, c'est la répartition de tous ces rochers, les pourcentages, etc. On est en train d'étudier avec le canton pour savoir exactement quelle est la répartition. Vu qu'il y a des oppositions on doit recalculer. On a une liste, on pourrait vous montrer quelque chose mais ça serait à nouveau un peu de la théorie.

La parole n'est plus demandée et M. Jean-Marc **Mocellin**, Président, lit les conclusions.

Le Conseil Communal décide:

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz, conformément au préavis 05-2023 ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 1'180'000.00 (arrondi) ;
3. D'encaisser les subventions fédérale et cantonale ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;
5. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

**Le préavis 05-2023 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

## **7. Election du bureau du Conseil**

### **Election du Président :**

M. Jean-Marc **Mocellin** présente M. Sylvain **Blanc**, actuel vice-président.

M. Sylvain **Blanc** est élu par acclamation.

### **Election du vice-président :**

M. Sylvain **Blanc** présente M. Blaise **Munarin**, actuel scrutateur.

M. Blaise **Munarin** est élu par acclamation.

### **Election des scrutateurs**

M. Blaise **Munarin** présente Mme Sabine **Neyroud**, actuelle scrutatrice suppléante.

M. Alex **Chappuis** présente M. Christophe **Jossevel**, actuel scrutateur suppléant.

Mme Sabine **Neyroud** et M. Christophe **Jossevel** sont élus par acclamation.

#### **Election des scrutateurs suppléants**

Mme Sabine **Neyroud** présente M. Pierre-Alexandre **Chevalley**.

M. Christophe **Jossevel** présente Mme Salomé **Rolaz**.

Mme Salomé **Rolaz** et M. Pierre-Alexandre **Chevalley** sont élus par acclamation.

### **8. Election de la Commission de Gestion**

La commission de gestion est élue pour une année, elle est composée de 15 membres.

M. Jean-Bernard **Chevalley** ne souhaite pas se représenter à la commission de gestion. Tous les autres membres sortants se représentent.

M. Marc-André **Cossy** présente Mme Isabelle **Gonin**.

M. François **Delafontaine** présente Mme Christelle **Kucr**.

Le vote s'opère à bulletin secret.

|                    |   |    |
|--------------------|---|----|
| Bulletins délivrés | : | 53 |
| Bulletins rentrés  | : | 53 |
| Bulletins blancs   | : | 0  |
| Bulletins nuls     | : | 0  |
| Bulletins valables | : | 53 |

#### **Sont élus pour la commission de gestion 2023-2024 :**

**Avec 53 voix** : Bally Fabrice, Chappuis Stéphane, Chevalley Bernard, Chevalley Florian, Chevalley Matthieu, Conne Josiane, Dubois Frédéric, Pache Isabelle.

**Avec 52 voix** . Beaud Ludovic, Cossy Marc-André, Zumbrunnen Eric,

**Avec 51 voix** : Bourlout Damien, Tettoni Joël

**Avec 48 voix** : Gilliéron Yann

**Avec 37 voix** : Gonin Isabelle

A obtenu 16 voix : Christelle Kucl

### **9. Rapports des différents Conseils intercommunaux/Associations de Communes**

**ASCL** : Rapport de M. Patrick **Beaud** (annexe 10)

**APOL** : Rapport de M. Sébastien **Jossevel** (annexe 11)

**ORPC** : Rapport de M. Raphaël **Durgniat** (annexe 12)

**ACPRS** : Rapport de M. Andreas **Wüthrich** (annexe 13)

M. Marc-André **Cossy** : pour l'ACPRS, il a été dit dans le rapport que nous devons aller à Tridel maintenant. Est-ce que c'est sous les mêmes conditions que la SATOM ou c'est plus cher ?

M. Daniel **Bourloud** : durant cette période où il y a eu un incendie et où l'entreprise SATOM a été arrêtée, du 16 novembre 2022 jusqu'au 31 mars de cette année, les déchets de Puidoux à l'ACPRS sont partis à Tridel parce qu'on est plus près, mais il y avait aussi une collaboration avec d'autres usines d'incinération et de transformation de ces déchets qui sont partis dans presque toute la Suisse. Concernant les tarifs pour l'ACPRS ou pour les membres, ça n'a rien changé du tout, c'est tout la SATOM qui a pris en charge les déviations. Il ne faut pas oublier que la SATOM est l'entreprise la moins chère de Suisse, donc ailleurs, il a fallu mettre une bricole.

## 10. Communications de la Municipalité

M. Jean-Rémy **Chevalley** : puisque M. Raphaël **Durniat** a posé la question dans son rapport concernant l'ORPC à propos d'un audit qui a été exécutée à Puidoux, en fait il n'y a pas eu d'audit mais un contrôle d'abris qui a été exécuté par le canton. Nous l'avons eu pour les abris sous la maison de commune et sous le préau du collège. Et nous l'avons eu au mois d'octobre dernier aux abris de Publoz. Ces contrôles ont révélés que les abris sont tout à fait conformes et peuvent accueillir notre population. Suite à ces contrôles, M. Duvoisin a proposé d'équiper l'abri de Publoz de 285 lits puisqu'il n'était pas équipé. C'était un abri qui était jusqu'à maintenant considéré comme « abris minute » si on veut, principalement pour les écoles, pour mettre à l'abri un certain nombre de personnes pendant quelques heures. Mais c'était pas un abri qui était fait pour garder les personnes plusieurs jours et c'est pour cela qu'il n'était pas équipé de lit. Mais au vu de tous les travaux qui ont été faits et du bon état de cet abri, il a pris la décision de le changer de classe et de l'équiper au frais du canton et pas aux frais de la commune.

Et puis, une autre information, vous verrez peut-être au mois de juillet et août un fontainier étranger à notre service qui travaillera dans le service des eaux de la commune de Puidoux. Vous le connaissez certainement, il s'agit de M. Michaël Girod qui va travailler deux mois afin que notre fontainier puisse prendre ses vacances auxquelles il a droit et qu'il a de la peine à prendre. Ce n'est pas un engagement de longue durée, c'est vraiment sur deux mois pour aider à faire avancer les choses dans le service.

M. Serge **Tettoni** : on a reçu notre nouvelle balayeuse après deux ans de retard. Donc vous pourrez voir une belle balayeuse se promener dans la commune !

M. René **Gilliéron**, Syndic : on devrait adopter une nouvelle péréquation plus simple et plus lisible. On en parlera lorsqu'elle sera adoptée. La grande différence c'est que les coûts de la police pour Puidoux seront moins chers, puisque maintenant on paye pour la police cantonale et pour l'APOL. C'est plus ou moins prévu, ça nous coûtera Fr. 89'000.00 donc c'est beaucoup moins. Mais on est désavantagé avec cette nouvelle péréquation, mais il y a un fond de compensation de Fr. 144'000.00 qui nous mettra à niveau. On en parlera quand ce sera adopté.

La Municipalité remercie votre président pour le travail qu'il a fait et la bonne entente qu'on a eue. Quand il y avait quelque chose à dire, il l'a dit et c'est vrai que c'était très bien. Merci beaucoup.

## 11. Communications du Bureau

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président,

Nous avons reçu un courrier de la paroisse catholique St-Jean à Vevey à laquelle la commune de Puidoux est rattachée, qui nous informe que M. l'Abbé Cyril Gordien va être ordonné Prêtre par Monseigneur Charles Morerod et ceci aura lieu le 2 juillet 2023 à l'Eglise Notre Dame de Vevey.

Le challenge du Préfet aura lieu le samedi 12 août 2023 à Cully et l'entraînement se déroule le mercredi précédent, c'est-à-dire le 9 août. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du nouveau vice-président, M. Blaise **Munarin**. Et pour les dames, c'est Mme Cindy **Destraz** qui s'en charge en coordination avec M. Blaise **Munarin**.

Le prochain conseil aura lieu dans ces locaux en date du 21.09.2023 à 20h15.

Nous sommes toujours à la recherche d'un huissier du conseil. Si vous connaissez quelqu'un qui serait susceptible d'être intéressé, n'hésitez pas.

Je profite encore du court moment qu'il me reste à avoir la parole pour féliciter mon successeur M. Sylvain **Blanc** à qui je remets un petit présent dont chaque président doit être porteur, donc voici une cravate.

Félicitations également aux autres membres du bureau qui ont été élus fraîchement.

## 12. Questions – Interpellations

M. Andreas **Wüthrich**: je veux remercier le bureau pour la course qui a été organisée et qui nous a fait découvrir des choses qu'en tous cas je ne connaissais pas. Je ne savais pas que la maison Testuz était en de si bonnes mains et c'était très sympathique.

M. Jonathan **Fauriel** : au sujet du PECC dont 11 personnes du conseil fait partie, on s'est retrouvé en janvier 2023 pour déterminer ce plan d'énergie et climat communal. On s'est vu cinq fois depuis. L'idée est de faire un état des lieux de la commune, avec le soutien du bureau Impact Concept, que ce soit pour le climat ou les émissions de Co2 et de proposer des actions. Après un brainstorming de l'équipe, on a trié, classé en fonction des fiches et du canevas proposé par le canton. Ensuite, on a proposé certaines actions à la Municipalité. Le choix des actions a été fait et elles concernent l'énergie, la mobilité, l'adaptation au changement climatique et des points transversaux aussi. Il a été décidé de faire une présentation à la population le 28.09.23. Vous pouvez déjà mettre dans vos agendas. Si vous avez plus de questions, n'hésitez pas à me contacter ou les autres membres (liste en annexe 14).

M. Patrick **Beaud** : concernant la centrale de chauffe, avons-nous un droit de regard sur cette centrale. Je trouve inadmissible qu'on doive faire des économies et que tout l'hiver et encore maintenant, c'est allumé jour et nuit dans le bâtiment. Est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe ? Est-ce qu'il y a un problème ? On a eu des fumées noires qui sortent des cheminées, après c'est l'autre cheminée qui fume « hardi petit » - donc c'est le gaz normalement. Je ne comprends pas. Est-ce qu'on a des réponses à ces questions ?

M. Jean-Rémy **Chevalley** : non la Municipalité n'a pas de regard sur la gestion. Nous avons un comité de pilotage lors de la construction mais ensuite c'est la Romande énergie qui a pris complètement la gestion de cette centrale. Maintenant c'est clair au niveau des fumées, ça arrive de temps en temps. C'est vrai qu'il y a eu plusieurs problèmes avec ça parce que les gens téléphonent depuis l'autoroute et nos pompiers doivent partir pour, en réalité, rien du tout, puis c'est uniquement un nettoyage des cheminées qui se fait, qui doit se faire de temps à autre. Ça c'est quelque chose qui est connu. Maintenant pourquoi ils laissent la lumière allumée à l'intérieur ? L'électricité leur coûte pas chère, ils la produisent.

M. Patrick **Beaud** : c'est sur plus de la moitié de la surface de travail à l'étage supérieur.

M. Jean-Rémy **Chevalley** : alors je veux bien volontiers poser la question à M. Caimi avec qui j'ai contact de temps à autre et savoir pourquoi ça reste allumé là-bas. Mais sinon on ne peut pas s'immiscer sans autre dans la gestion de cette centrale de chauffe.

M. Patrick **Beaud** : je suis d'accord avec vous mais les gens comme nous qui sommes alimentés par cette centrale, on paie l'énergie qu'ils utilisent, on est d'accord ?

M. Jean-Rémy **Chevalley** : je pense pas que ça change beaucoup. S'il y a quinze néons d'allumés, c'est pas ça qui va changer grand-chose.

M. Patrick **Beaud** : oui mais nous on va nous taxer X pourcents en plus l'année prochaine et eux, tout est normal, ils peuvent laisser allumer 24h. sur 24h.

M. Jean-Rémy **Chevalley** : je comprends. Je poserai la question et j'essaierai d'avoir une réponse pour notre prochaine rencontre.

Mme Christelle **Kucr** : il y a deux semaines, il y a eu le tir en campagne. Lors de ce tir, un membre d'une société extérieure de la commune m'a demandé si c'était possible de faire un petit aménagement sécurisé pour les enfants, au stand de la Vulpillière.

M. Denis **Destraz** : ça me paraît un peu compliqué parce qu'on a sécurisé autant que possible l'espace festif. A l'époque il se faisait des broches en famille ou autre et ça été interdit à présent parce que c'est trop dangereux. Mais après c'est un stand de tir et je crois que normalement les enfants sont pas forcément bien vus là. Je ne vois pas tellement ce qu'on peut sécuriser de plus.

Mme Christelle **Kucr** : ça serait de leur aménager quelque chose pour les occuper, comme une place de jeu.

M. Denis **Destraz** : je pense que si on commence à faire une place de jeux là-bas, on va amener du monde hors activités de tirs. A mon avis je ne pense pas que l'on peut entrer en matière. Le Voyer ne voit déjà pas d'un bon œil ce stand qui est à ras de la route, mais bon il était là avant qu'il y ait autant de circulation. Et puis des stands, il en diminue chaque année alors celui-là on essaye de le préserver. Je pense que ce serait de toutes façons pas admis au niveau du canton d'aménager une place supplémentaire, surtout pour des enfants. On essaye surtout d'éviter d'amener des enfants ici.

Mme Christelle **Kucr** : merci, je transmettrai.

M. Matthieu **Chevalley** : j'ai l'occasion d'utiliser une à deux fois par semaine la salle du Forestay avec la fanfare et puis on s'encoule sur les mêmes déchets pendant deux ou trois semaines de suite à l'extérieur, en descendant les escaliers. Alors je ne sais pas qui s'occupe de ça mais ça ne donne pas forcément une bonne image d'une salle comme ça.

M. René **Gilliéron**, Syndic : M. Jean-François **Rolaz** n'est pas là mais honnêtement, il y a un membre de la fanfare qui est concierge au Forestay, il faut lui en parler.

M. Matthieu **Chevalley** : j'en cause là puisqu'on en a déjà causé là-bas.

M. Matthieu **Chevalley** : lors du dernier ou de l'avant dernier conseil, on a voté un préavis pour la réfection des routes. J'aimerais bien savoir où on en est et si on peut avoir un peu plus de précisions. Est-ce que les travaux ont démarré ?

M. Serge **Tettoni** : donc tu parles des chemins AF. Ça va commencer, on est en contact avec les agriculteurs du secteur concerné et on va commencer fin août, dans cette période-là.

M. Sylvain **Chaubert** : dans tous les rapports de la commission de gestion, on a souvent entendu que c'était M. Dominique **Kaser** qui était présent. Mais il est à la retraite d'après ce que j'avais compris. Alors pourquoi il est toujours aussi présent ?

M. René **Gilliéron**, Syndic : alors c'est parce que notre boursière a eu quelques problèmes de santé que je ne vais pas pouvoir énumérer là. Et maintenant, ça revient. Elle reprend confiance. Elle était là, c'est elle qui a fait les comptes de l'ACPRS en entier, donc voilà. Et là merci à M. Dominique Kaser. On l'a pris pour nous donner un coup de main, justement pour vous présenter les comptes de la commune à temps. Mais le travail se fait gentiment et puis, comme j'ai dit, elle reprend confiance. Elle a pris confiance de revenir ici donc on est sur le bon chemin.



M. Sylvain **Chaubert** : j'ai entendu dire, mais je ne sais pas si c'est vrai, que la location de la Grande Salle et l'Auberge, il y a une réduction sur la location de la Grande Salle si c'est lui qui la loue (M. Frédéric Pichon, tenancier) et il fait le prix de location qu'il souhaite quand, on va dire, une personne loue la Grande Salle par lui pour venir manger ici et qu'il fait le repas, ou est-ce qu'il paie cette location la même chose qu'une personne de la commune ?

M. Denis **Destraz** : en fait, l'aubergiste, si on passe par lui pour faire une réservation, pour un mariage ou autre, il paie le même tarif que l'USL. Alors ça lui permet de faire un prix plus favorable. Ce n'est pas depuis cet aubergiste-là. C'est depuis longtemps que ça existe comme ça. C'est une façon de favoriser l'aubergiste qui est à côté et c'est assez logique que ça soit lui. Alors nul n'est obligé de passer par lui mais lui peut faire un tarif un peu plus accessible, un peu meilleur marché de cette façon-là et chacun a intérêt de passer par lui. Après, les gens extérieurs doivent de toutes façons prendre un traiteur ou un restaurant de la commune de Puidoux. Au départ, c'était pour favoriser l'aubergiste qui était sur place.

M. Sylvain **Chaubert** : alors je pense que ça ne se passe pas tout à fait comme ça. Ayant entendu certaines personnes, finalement il fait le prix que la commune facturerait aux personnes et il prend la différence pour lui. C'est comme ça que j'ai entendu. S'il facturait la moitié au client je serai favorable à cette solution mais s'il facture le même prix que la commune facture, je trouve que c'est pas tout à fait normal que lui prenne la différence. Parce que pourquoi il encaisserait de l'argent sur une autre personne pour la Grande Salle, ça je suis un peu surpris.

M. Denis **Destraz** : Il a aucun compte à nous rendre sur la façon dont il facture. Nous on ne voit pas. On a ses chiffres en fin d'année sur son chiffre d'affaire global, mais on ne sait pas à quel événement ça se rapporte, c'est noyé. On peut pas savoir combien il facture directement. Après c'est aux utilisateurs soit de mettre un peu la pression ou de négocier pour que ça change le tarif. Mais nous on sait pas si d'une personne à l'autre il y a des différences. Il est libre de faire le prix qu'il veut et puis dans l'offre qu'il fait, l'éventuel locataire accepte le prix ou il va voir ailleurs et il demande une offre aussi. C'est la loi du commerce.

M. Matthieu **Chevalley** : je trouve pas correct parce que c'est profitable à la commune de faire travailler l'aubergiste. Pour moi ça doit être noté noir sur blanc sur le site internet que si quelqu'un désire réserver la salle et prendre le traiteur de la commune, il a un prix préférentiel. Pour moi, la location doit pas passer par lui. Ça doit être écrit noir sur blanc et la commune doit facturer un montant. C'est pas à lui de se mettre de l'argent dans la poche. Lui ne peut pas arriver vers quelqu'un – nous on est au courant de ce qui se passe maintenant parce qu'il y a des personnes qui se marient cette année et que c'est différent entre eux et c'est comme ça que ça sort, pour être clairement dit, et il faut que ça soit juste pour tout le monde. Ça doit être écrit noir sur blanc, c'est pas à lui de se mettre de l'argent dans la poche. Il ne peut pas dire aux gens « je facture moins cher si vous passez par moi » alors que c'est pas vrai. La commune est perdante parce que lui se met de l'argent dans la poche et la commune lui loue moins cher.

M. Denis **Destraz** : je comprends bien ta façon d'expliquer la chose, mais une fois de plus nous ne savons pas les différences qu'il y a d'un client à l'autre. Une fois de plus, c'est à chaque client de dire que le tarif ne convient pas. Sur le site ça a pas encore été changé. Les tarifs ont pas bougés mais ça sera clairement marqué et les feuilles qui sont données aux gens qui viennent visiter les lieux dans l'idée de louer, c'est clairement mis en bas de la feuille qu'ils ont un tarif préférentiel s'ils passent par l'aubergiste. J'ai vu sur ses cartes de menu que c'est marqué en bas qu'on peut faire appel à lui pour des mariages et d'autres événements et qu'on bénéficie d'un prix préférentiel sur la location de la salle. D'un côté, il ne peut pas tellement le mettre sur ses cartes et pas l'appliquer.

M. Matthieu **Chevalley** : il ne faut pas mettre un prix préférentiel, il faut mettre le prix de l'USL pis terminé. Le prix doit être noté, sinon c'est incomparable et il peut faire ce qu'il veut.

M. Jean-Rémy **Chevalley** : ça dépend ce qu'il loue.

M. Denis **Destraz** : après il y a d'autres paramètres, à présent on a des nappes qui se louent. C'est pour ça qu'on a adapté. On a des nappes pour les tables rondes qu'on loue aussi séparément parce qu'il faut chaque fois les nettoyer. Le tarif est différent aussi suivant ce que les gens demandent ; la Grande Salle ou tout le complexe.

M. Ludovic **Beaud** : les nappes sont facturées en plus du prix préférentiel.

M. Stéphane **Martin** : j'ai un constat et une proposition pour le service des routes pour le carrefour du Monnet, pour les gens qui descendent du Mont-Pèlerin en direction d'ici ou d'ailleurs. Serait-il possible de poser un panneau de signalisation « Puidoux-Gare » « Puidoux-Gare/Autoroute » à ce carrefour car les gens qui ne connaissent pas notre région sont souvent perdus à ce carrefour et sont en train de chercher sur le GPS pour savoir s'il faut aller à droite ou à gauche. Pour ceux qui ne connaissent pas, ce ne serait pas du luxe que d'avoir une petite indication.

M. Serge **Tettoni** : je regarde la chose.

Mme Isabelle **Gonin** : La route qui descend depuis la chapelle et qui arrive en face de chez M. Denis **Destraz**, on peut soit partir à gauche, soit après plus loin partir sur le village (Ch. de la Chapelle – carrefour Rte du Village – hauteur Village 25). Là c'est un stop et puis on voit très mal ceux qui arrivent depuis la grande route. Est-ce qu'il y a déjà eu une discussion sur l'éventualité de mettre un miroir là, parce qu'on les voit arriver très vite et souvent au dernier moment.

M. Serge **Tettoni** : on m'a jamais parlé de ça pour le moment mais je vais regarder.

M. Denis **Destraz** : je ne veux pas voler le dicastère à mon collègue mais comme je suis près de la situation... le principal problème qu'on a et qui fait qu'on voit pas ce qui arrive, c'est cette armoire de la Romande Energie. On avait été mécontent qu'ils la mette là dès le début mais pour la faire déplacer ça va être compliqué. Après, je pense pas qu'un miroir va changer grand-chose parce qu'il faudrait le mettre carrément où je parque. Je pense que le premier problème surtout, c'est qu'il faudrait que les gens fassent ce stop.

M. Philippe **Penard** : comme je n'étais pas présent au dernier conseil, juste une question sur le salon de la Salenche qui nous a coûté Fr. 800'000.00 et quelques. Est-ce qu'il y a un entretien une fois par année parce que j'ai vu en me baladant avec mes petits-enfants qu'il reste encore des tas de branches que les gens lancent dans la Salenche et puis je vois très bien que, quand il y a des jeunes qui passent là-bas, ils sont tout contents de pouvoir lancer une ou deux branches dans la Salenche et ça fait des petits barrages. Et puis si c'est possible entre les deux communes, une fois par année, de faire un nettoyage.

M. Daniel **Bourlound** : ça va bien, comme ça je sais le nom des fautifs qui m'ont rempli la Salenche de bois. Blague mise à part ça, il a été demandé de laisser ce bois sur place pour les bêtes, la biologie, etc. et il y aura un passage annuel.

M. Philippe **Penard** : concernant la place de parc du village, il y a des bus avec plaque étrangère qui restent facilement la nuit ici. J'avais posé une question combien de temps on a le droit de rester sur un emplacement agricole pendant quelques jours et on m'avait répondu 36 heures ou quelque chose comme ça. Mais c'est vrai que ces temps on en voit beaucoup et je les vois partir le matin quand je suis à la laiterie. Ils restent sur cette place au village. Je ne suis pas contre mais voilà, je sais pas s'ils paient une taxe de séjour, si c'est des effeuilleurs. Il faudrait juste faire un contrôle parce que de temps en temps il y en a qui viennent et qui tournent vers la laiterie vers nous et je vois qu'ils essayent d'aller voir au fond.

M. Serge **Tettoni** : c'est un problème régional, voire fédéral avec ces fameux bus qui se baladent partout. Ils ont certains droits et un certain nombre d'heures, je ne sais plus par cœur mais une nuit ce n'est certainement pas un souci. Du moment qu'ils se déplacent, c'est légal. On est en train de lutter là-contre mais c'est pas facile de pouvoir les amender. Les véhicules sont en ordre, les papiers sont en ordre. Ce sont des personnes qui travaillent et c'est très difficile de faire quelque

chose avec ces personnes à l'heure actuelle. Mais on est dessus à tous les niveaux pour voir ce que l'on peut faire.

M. Philippe **Penard** : j'ai une deuxième question à M. Serge **Tettoni**, disons la route des Croisées, la grange à Jaunin, il y a pas mal de nids de poules. Dans combien d'année tu prévois de la refaire ?

M. Serge **Tettoni** : c'est prévu pour 2025. Mais pour les nids de poules on va regarder avant quand même. S'il y a quelque chose à faire on peut le faire en réparation provisoire.

M. Marc-André **Cossy** : pour le stop vers chez M. Denis **Destraz**, l'armoire semble être à Swisscom. Alors tu demandes à quelqu'un qui n'est pas là ce soir de bouger cette armoire. Je suis d'accord qu'on voit rien à cause de cette armoire et moi je fais le stop.

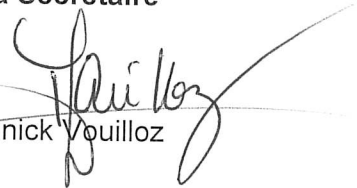
M. René **Gilliéron**, Syndic : dans les remerciements, il y a un grand oublié, c'est notre président de la Commission de gestion, M. Jean-Bernard **Chevalley**. Merci beaucoup pour tout le travail que tu as fait, pour toutes les relations qu'on a eues. On peut l'applaudir.

### 13. Jetons de présence

M. Jean-Marc **Mocellin**, Président, prie les scrutateurs de distribuer les enveloppes. Les personnes absentes pourront retirer leur enveloppe directement auprès de Mme Annick **Vouilloz**, secrétaire. Les indemnités des commissions sont versées directement sur votre compte.

La parole n'est plus demandée.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président, clôt la séance à 23h01.

|                                                                                                                                   |                                                                                     |                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Président</p>  <p>Jean-Marc Mocellin</p> |  | <p>La Secrétaire</p>  <p>Annick Vouilloz</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## **Rapport de la sous-commission 1 chargée de vérifier les comptes communaux de l'exercice 2022**

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La sous-commission 1 s'est réunie le vendredi 2 juin 2023 dans les bureaux communaux de Puidoux en présence du syndic Monsieur René Gilliéron et Monsieur Dominique Kaser boursier communal.

La sous-commission 1 était représentée par Madame Laetitia Pache, de Monsieur Jean-Bernard Chevalley et de Monsieur Marc-André Cossy.

Nous avons débuté la séance en présence de Monsieur Marc Nicolet de la fiduciaire Audict afin de nous rapporter leur expertise sur la gestion de la commune.

Monsieur Nicolet nous a transmis le rapport de procédures convenues pour le contrôle des comptes et du bilan au 31 décembre 2022.

Le mandat de ce rapport était de vérifier la comptabilité et les comptes annuels, le bilan, les comptes de fonctionnement ainsi que le tableau des investissements de la commune de Puidoux.

Le fiduciaire a effectué sur la base de sondages différents contrôles, les opérations ont été faites avec l'aide de Monsieur Dominique Kaser.

Il en ressort plusieurs informations :

- Différentes opérations sont contrôlées par sondage, elles sont validées et conformes.
- Le solde du bilan est conforme au livre de caisse au 31.12.2022
- Pour les créanciers divers le solde de 482'816 est conforme à l'inventaire des fournisseurs.
- Le montant des débiteurs impayés est de 49'634.80 CHF pour l'exercice 2022, mais selon Monsieur Kaser l'ensemble des créances sera recouvrable, dont





une créance de 25'000 CHF ouverte auprès d'une personne morale qui comporte peu de risque d'insolvabilité. La provision de 40'000 CHF maintenue dans les fonds de réserve pour couvrir le risque de perte débiteurs est suffisante.

- Le patrimoine financier se monte à 1'701'950 CHF
- Le patrimoine administratif est lui de 25'408'269 CHF

### **Investissements de la commune de Puidoux**

Les principaux investissements de la commune concernent les ouvrages suivants :

- L'aménagement et étanchéification de la Salenche pour un montant de 449'204 CHF soit un dépassement de 84'000 CHF par rapport au budget du préavis
- Remplacement des collecteurs d'eaux usées terrains de pétanque pour un montant de 294'817 CHF soit 86'000 CHF de moins que le préavis
- L'assainissement d'un mur au chemin de la Croix pour 466'233 CHF contre 605'000 CHF au budget, soit environ 133'000 CHF de moins que prévu

Les justificatifs relatifs aux dépenses d'investissement de l'années sous revue ont fait l'objet d'un contrôle par sondage par notre fiduciaire.

**Les différents emprunts** de la commune à moyen et long terme se monte à 29'307'000.00 CHF, le plafond d'endettement pour la législature 2021 à 2026 se monte lui à 40'000'000 CHF, nous sommes donc toujours bien en dessous de ce dernier.

Les différents taux d'intérêts des emprunts en cours sont de faibles à moyens et intéressants pour la commune.

Le solde des emprunts a été contrôlé et est conformes aux relevés bancaires.

En conclusion, sur la base des contrôles effectués, Monsieur Marc Nicolet de la Fiduciaire Audict estime que les comptes annuels sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes de 1979.

Nous le remercions pour ses explications, son travail et prenons congé de lui.



**Pour la suite de cette séance, nous passons en revue les différents comptes du dicastère de Monsieur le syndic René Gilliéron.**

Le montant des recettes fiscales 2022 se monte à 9'724'940.31 CHF soit 1'463'940.31 CHF supérieur au budget 2022 et 514'051.88 CHF supérieur aux comptes 2021. Cette augmentation est en majeure partie liée à l'impôt sur les droits de mutation et à celui sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Ce qui est de bon augure pour la commune avec l'arrivée de nouveaux contribuables.

La commission a pu constater la bonne tenue des comptes. Les pièces justificatives demandées ont été fournies. La commission remercie la Municipalité et M. Kaser, boursier pour leur travail, leurs explications et leur disponibilité.

**Conclusion :**

Au vu des bonnes rentrées financières, l'exercice présente un bénéfice de 6'192.37 CHF alors que les prévisions indiquaient une perte de 504'000 CHF.

La municipalité a décidé de faire des amortissements supplémentaires pour un montant de 1'014'466.87 CHF de plus qu'au budget, ce qui donne pour l'exercice 2022 des amortissements pour un montant total de 2'363'966.87 CHF. De plus il est à noter que le choix des ses amortissements supplémentaires a été réfléchi et qu'il s'est porté sur des biens qui ne pourront pas être vendus par la commune, comme par exemple la grande salle, la maison de commune ou encore le passage sous-voie de la gare.

Tenant compte des éléments précités, c'est à l'unanimité que les membres de la sous-commission 1 vous recommandent

- D'accepter les comptes communaux de l'exercice 2022

Les membres de la sous-commission 1

La rapportrice Madame Laetitia Pache

Messieurs Jean Bernard Chevalley et Marc-André Cossy

Puidoux, le 16.06.2023

*Handwritten signature of Marc-André Cossy*  
Marc Cossy

*Handwritten signature of Jean Bernard Chevalley*  
Chevalley



## Rapport sous-commission 2

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La sous-commission N°2 composée de Messieurs Chappuis Stéphane, Tettoni Joel, Madame Conne Josiane, rapportrice, s'est réunie à 2 reprises durant l'année.

La 1<sup>ère</sup> s'est déroulée le mercredi 31 mai 2023 en présence de Messieurs Serge Tettoni municipal et Dominique Kaser boursier pour prendre connaissance des comptes.

Suite à la présentation il en ressort les éléments suivants :

Diminution du traitement du personnel suite à la prise de la retraite d'un collaborateur.

Les charges pour le sel de dégivrage sont plus importants cette année en raison de la météo de cet hiver et de l'achat de 3 paires de chaînes à neige, 1 paire pour le nouveau véhicule (bus) et l'échange de 2 paires usées.

Après réflexion les déchets facturés par l'ACPRS ont été imputés dans différents comptes d'où un nouveau compte ACPRS déchets de la voirie.

L'entretien du réseau routier a un budget chaque année de 300'000.-, cette année en septembre nous avons reçu avec beaucoup de retard la facture de la Commune de Chexbres pour la réfection du Chemin des Grand'Planches, ces travaux ont été effectués en début 2021 mais facturé en 2022 d'où la différence de 18'000.- par rapport au budget.

Nous avons un contrat de maintenance avec la Romande Energie qui doivent effectuer tous les 5 ans le test obligatoire de tous les luminaires.

La signalisation et le marquage au sol des priorités de droite ont été effectués à plusieurs endroits dans la commune.

Il y a eu une grande augmentation des coups carburant à cause du prix du pétrole par rapport à l'année 2021 mais prévue dans le budget 2022.

Nous avons une convention avec la Société Colin SA pour les nouveaux logements en bas du Vergnolet qui devait nous verser une somme de 25'000.- pour d'éventuels aménagements extérieurs qui devaient en être fait par le service des travaux, ces travaux n'ont pas été réalisés, et la somme a été versée dans un compte fonds de réserve.

Pour terminer, des amortissements largement supérieurs ont pu être effectués, ce qui démontre une bonne gestion des comptes.

La 2<sup>ème</sup> rencontre s'est déroulée le lundi 5 juin 2023 et tous les membres étaient présents ainsi que le municipal en charge M. Serge Tettoni qui nous a emmené voir tous les travaux effectués en 2022 ainsi que les travaux à venir pour l'année 2023.

Nous remercions M. Serge Tettoni pour les explications des comptes ainsi que sur le terrain.



Stéphane Chappuis



Joel Tettoni



Josiane Conne

### Rapport de la sous-commission n°3

La sous-commission n°3 est composée de Messieurs Ludovic Beaud, Matthieu Chevalley et Bourloud Damien rapporteur.

La sous-commission s'est rassemblée à trois reprises depuis le mois de juin 2022 :

La première séance, la commission au complet ainsi que Monsieur Denis Destraz Municipal et Monsieur Jean-Bernard Chevalley, se sont réunis à la salle des commissions. Monsieur Destraz nous a montré les photos de la rénovation de l'annexe de la Crochettaz et nous avons solder les comptes de cette dernière. Puis nous nous sommes déplacés en direction du Dézaley pour aller voir un potentiel achat de vigne les vignes récemment acquises par la commune.

A la seconde séance, le 30 mai 2023, à nouveau tous les membres de la sous-commission étaient présents ainsi que Monsieur Denis Destraz Municipal et Dominique Kaeser Boursier ad-interim. Durant cette deuxième séance nous avons passé en revue les comptes :

- Domaines et bâtiments
- Abattoir
- Alpage
- Vignoble
- Cultes
- Police sanitaire
- Chapelle
- Cure

Nous avons pu constater que les frais d'électricité et combustible pour les différents bâtiments sont variables par rapport au budget dû à l'augmentation des prix de l'énergie et du nombre de remplissage varie en fonction des années.

Certains frais d'entretien qui se trouvaient au budget n'ont été fait que début 2023 et ne sont pas sur les comptes de l'année 2022 tel que la réfection de la porte d'entrée du bâtiment du Vergnolet ainsi que différents travaux sur l'alpage de Chesau.

Nous avons remarqué une hausse du loyer de l'auberge communale, elle est due au bon fonctionnement de l'établissement car le loyer est en rapport au chiffre d'affaires.

Les très bons résultats de cet exercice ont permis de faire des amortissements supplémentaires tel que :

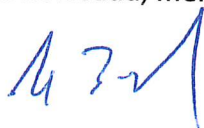
- 100'000 pour grande salle du village
- 160'000 pour l'appartement de l'auberge
- 60'000 pour annexe nord de la Crochettaz
- 150'000 pour la maison de commune
- 140'000 pour la cure

À noter que pendant cette séance M. Destraz Municipal nous a annoncé qu'il y aurait bientôt de très gros frais pour la maison de commune car l'isolation a été détériorée par les animaux. Le bâtiment souffre d'infiltrations d'eau.

Notre troisième séance était en date du 7 juin. Durant cette soirée nous sommes allés voir :

- L'avancée des travaux en Chesau pour la réfection des amenées d'eau et la pose de flotteurs des bassins pour les génisses ainsi que la nouvelle cuisinière de la buvette. Nous avons constaté constater le mauvais état de la place pavée derrière cette dernière.
- Le nouveau ventilateur du groupe froid de l'abattoir
- Le nouveau four de l'auberge communale ainsi que le magnifique agencement du carnotzet de cette dernière.

Ludovic Beaud, membre



Matthieu Chevalley, membre



Damien Bourlound, rapporteur





## RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOUS-COMMISSION 4 POUR LA PERIODE 2022-2023

---

Puidoux le 22 juin 2023

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La sous-commission 4 composée de Bernard Chevalley, Frédéric Dubois et Yann Gilliéron, rapporteur, a été convoquée à 4 reprises durant l'année législative 2022-2023 par les Municipaux Jean-Remy Chevalley et Daniel Bourloud.

### **Séance du 29 septembre 2022 :**

La sous-commission s'est rendue au grand complet à Publoz pour constater les travaux de remise à niveau des abris PC.

- Cette mesure a été prise dans le cadre de la menace liée à la guerre en Ukraine et nécessitera un gros investissement non prévu au budget. La Sous-commission a pu constater que les travaux n'étaient pas de trop pour rendre ces locaux viables en cas de nécessité. A noté que la majorité du travail a pu être fait par la voirie et le service des eaux, ce qui a permis de diminuer la facture. La sous-commission relève que passablement de travaux sont dus à des « adaptations » faites par la pétanque qui utilise les locaux l'hiver et suggère que les choses soit clarifiées.

Jean-Rémy Chevalley nous fait un compte-rendu des activités de son dicastère :

- Le service des eaux a bien géré l'été 2022 malgré les difficultés. Les restrictions imposées l'été dernier ont permis d'entraîner une réduction de 15% de la consommation.
- Le niveau du lac de Brêt a été maintenu grâce à une meilleure gestion et l'arrêt du pompage pour l'AIEJ (région Mezières etc..).
- La commune s'est équipée d'une génératrice pour faire fonctionner la station de traitement de la Buritaz en cas de pénurie d'électricité.
- La nouvelle caserne des pompiers a été inaugurée les 23 et 24 septembre 2022. Elle aura une incidence future sur les budgets du SDIS.
- M. Cyril Corbaz sera le nouveau commandant du « SDIS Cœur de Lavaux ».
- Le PECC, Plan Energie Climat Communal a été lancé.
- Le plan canicule a très bien fonctionné durant l'été 2022. Les paysannes vaudoises sont chaleureusement remerciées pour leur travail précieux.

Daniel Bourloud nous fait un compte-rendu des activités de son dicastère :



- Le remplacement des canalisations le long de la pétanque c'est bien passé grâce au temps sec.
- La renaturation du Forestay et du Longiron a pris du retard à cause des exigences du canton en termes de marché public, ce qui a forcé la Municipalité à changer de bureau d'ingénieur suite à un appel d'offre complémentaire. Un préavis sera voté prochainement.
- La sécheresse a obligé le garde-pêche à pratiquer une pêche électrique pour sauver certains poissons piégés sur plusieurs rivières asséchées.
- Les 50 ans de la SATOM ont été fêter avec des portes ouvertes qui ont accueillis plus de 3500 visiteurs.
- Le Nord du Lac de Bret fait l'objet de grandes discussions pour sa protection.
- Les travaux de la Salenche sont enfin partis après de longues procédures débutées en 2015.

### **Séance du 3 novembre 2022 :**

La sous-commission s'est rendue à la Salenche pour constater les travaux de réfection du lit du ruisseau. Bernard Chevalley était excusé. M. Sébastien Conne de l'entreprise Gasser est présent pour cette visite

- Les travaux touchent à leur fin et la sous-commission ne peut que constater la bonne facture du travail effectué.
- Un bref rappel de la procédure complexe est fait par Daniel Bourloud
- La commission remercie M. Conne pour ses explications et sa disponibilité.

### **Séance du 11 mai 2023 :**

La sous-commission a été réunie au grand complet à la Maison de commune avant de faire une visite in-situ des travaux réalisés en 2022-2023.

Daniel Bourloud nous fait un compte-rendu des activités de son dicastère :

- Les travaux de renaturation du Forestay et du Longiron par l'entreprise Gasser, sont prévus pour fin mai ou début juin.
- Les travaux sur le ruisseau de Puidoux seront réalisés après la fête du village, avec une fermeture de route de 3 semaines.
- Des mesures et analyses seront effectuées dans la Zone du Verney en raison d'une canalisation en mauvais état, une campagne de recherche des eaux parasites est en cours.
- Au niveau de l'ACPRS des problèmes ont été rencontrés avec les pompes EU à St-Saphorin à cause de "pattes" qui sont mise dans les WC.
- Un plan d'action a été défini en cas de pénurie électrique pour garantir le fonctionnement des pompes de relevage des eaux-usées.
- Le martelage est prévu pour le 30 juin.

Jean-Rémy Chevalley nous fait un compte-rendu des activités de son dicastère :

- Des systèmes de « stop eau » ont été installés sur les bassins abreuvoir au Mt-Chesau afin de limiter la perte d'eau. L'eau sera donc distribuée « à la demande » pour les vaches.
- Des fuites ont été constatées et réparées, sur une vieille conduite Eternit près du Chalet de la Moille. Cette conduite devra être remplacée dans le cadre des travaux de réfection du chalet.
- Un déplacement de conduite a été fait dans le cadre de la station hydrogène AVIA. AVIA a participé aux frais à hauteur de 50% et a offert le génie-civil.

- Une conduite de protection incendie a été changée dans les tunnels de l'autoroute. Une nouvelle convention a été faite pour l'utilisation de l'eau de Puidoux.
- La nouvelle caserne offre pleine satisfaction après quasi 9 mois d'utilisation.
- La commission PECC a proposé des actions en faveur de l'environnement. La Municipalité a fait des choix parmi celles-ci. Une présentation sera organisée prochainement.
- La commission fait « connaissance » avec la génératrice du service des eaux permettant de faire fonctionner le traitement de l'eau potable en cas de pénurie électrique.

La commission poursuit par des visites sur le terrain

- Aux Portes de Bret pour constater l'avancement des travaux qui touchent à leurs fins. Bonne surprise, un gros tube ciment a permis d'éviter un forage dirigé sous la route cantonale, ce qui a permis de gagner de l'argent et du temps.
- Au réservoir de la Burritaz pour constater l'installation faite pour brancher la génératrice en cas de pénurie.
- Au pont de Popraz pour constater qu'une barrière a été placée pour sécuriser le pont.
- A la Salenche pour constater les travaux de renaturation terminés.

La séance se termine à la Burritaz pour le partage d'un bon repas réalisé par les nouveaux tenanciers.

### **Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 :**

La sous-commission a été réunie au grand complet à la Maison de commune pour la revue des compte des dicastères de M. Daniel Bourloud et Jean-Remy Chevalley. M. Dominique Kaser est présent.

Les comptes sont parcourus et expliqué par les Municipaux.

- Au niveau des forêts, une différence est constatée au niveau du débardage car les travaux ont été fait à cheval sur deux années et seront visibles dans les comptes 2023-2024.
- Un amortissement de CHF 28'101.01.- a été fait pour les égouts, ce qui est meilleur que budgété.
- L'entretien des bornes hydrantes est plus onéreux que budgété, car même si le montant du contrat de maintenance est fixe, les pièces à changer sont facturées en sus.
- La réfection des abris PC fait dépasser le budget de ce compte, mais a été expliqué précédemment.
- L'achat de la génératrice sera imputé au compte 2023-2024.
- Le service des eaux fait un amortissement de CHF 250'865.86.- ce qui est excellent.
- Malgré une année sèche, le service des eaux boucle une année sans trop de dépassement au niveau de l'achat d'eau. Les divers travaux réalisés ces dernières années pour l'amélioration du réseau n'est pas étranger à tout ça.

La commission a demandé les justificatifs de certaines factures et quelques détails qui lui ont été transmis et expliqués. Elle n'a pu que constater l'excellente tenue des

comptes pour les deux dicastères qui lui sont dédiés. Elle remercie Dominique Kaser pour ces explications et sa maîtrise des comptes.

Un verre de Chasselas nous est offert par les Municipaux au carnotzet Municipal.

La commission remercie les Municipaux Jean-Remy Chevalley et Daniel Bourlound pour leur disponibilité, leur transparence et leurs explications durant cette année législative 2023-2024.

Pour la commission :

Bernard Chevalley :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chevalley'.

Frédéric Dubois

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Dubois'.

Yann Gilliéron (rapporteur)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilliéron'.

Puidoux le 18.06.2023

## Rapport de sous-commission 5

Monsieur le Président,  
Messieurs les municipaux,  
Mesdames et messieurs les membres du conseil communal.

Durant l'exercice 2022-2023, les membres de la sous-commissions 5 se sont réunis à deux reprises.

La commissions composée de messieurs Fabrice Bally, Eric Zumbrunnen et Florian Chevalley, rapporteur, s'est réunie la première fois le 27 octobre 2022 en présence du municipal Jean-François Rolaz pour la présentation du budget 2023.

La commissions s'est retrouvée au collège de Publoz où le municipal nous a présenté le collège avec les différents travaux qui ont été effectués et ceux à prévoir.

Nous avons pu constater le bon entretien et les améliorations du collège.

A noter qu'il est prévu

- de réhabiliter l'ancien local de citerne à mazout en local d'entrepasage pour le matériel scolaire, permettant ainsi de libérer des couloirs en partie encombrés par ce matériel. Ceci pour un montant de 8000.-
- De restaurer des encadrements en mollasse pour un montant de 2000.-
- De remplacer la porte d'entrée pour un montant de 10'000.-
- D'installer un système anti-humidité pour 10'000.-

Le WiFi sera aussi installé dans les classes pour un montant de 3000.- par classe.

M. Rolaz nous explique que l'informatisation des classes est une directive cantonale, mais le financement est à la charge des communes.

La séance se poursuit au collège du Verney où après une courte visite des lieux, nous avons continué l'étude du budget 2023.

Pour la salle Forestay, il est prévu des achats de matériel et mobilier pour un montant total de 18'000.- comprenant :

- Des bandes d'unihockey 10'000.-
- Des compléments de scène 3500.-
- Du Cash hôtel 1200.-
- Un chariot de transport pour 800.-

Il serait aussi prévu de refaire les peintures dans les vestiaires, car la dispersion a été mise à rude épreuve par les utilisateurs.

Le coût du Service informatique prend l'ascenseur : la sécurisation devant être améliorée afin de protéger au mieux tous les données de la commune et de ses habitants.

Il nous a aussi été relevé que le budget pour participation à l'ASCL est toujours un exercice compliqué. D'une part, ces chiffres dépendent des frais que les communes partenaires font sur leur collège avec refacturation directe à l'ASCL. D'autre part, les comptes et le budget de l'ASCL se font sur l'année scolaire, contrairement aux comptes communaux.

Nous remercions Monsieur Jean-François Rolaz pour ses explications claires et pour avoir répondu à toutes nos questions.

La sous-commission s'est réunie une deuxième fois, le 25 mai 2023, pour la vérification des comptes.

La commission était composée de Messieurs Fabrice Bally, Eric Zumbrunnen et Florian Chevalley, rapporteur.

Étaient aussi présents Monsieur Jean-François Rolaz, municipal et Monsieur Dominique Kaser, boursier communal.

Les comptes nous ont été présentés et les points suivants sont ressortis.

#### Compte 170 Sport

Les frais des déchets, auparavant pris par l'ACPRS, sont dorénavant refacturés aux différents services.

Les frais d'entretien des installations sportive et place de jeux ont été limités au maximum, car un futur préavis verra prochainement le jour pour la place des sport du Verney.

Quelques mauvaises surprises entre l'éclairage et l'arrosage font grimper le compte 170.315 de 11'500.-

#### Compte 190 Service informatique

Dépassement concernant l'entretien du matériel et maintenance programmes

« administration » dû à la mise en œuvre de plusieurs programmes et formation des utilisateurs, ainsi qu'une amélioration de la sécurité informatique avec des contrôles par les informaticiens sur place et des contrôles de réseaux.

#### Compte 510.366

Un oubli dans la facturation des repas explique ce dépassement de 15'000.-

#### Compte 512 et 513

Les achats de mobilier, machines et matériel sont repris par l'ASCL

Le report du remplacement des fenêtres sous les combles dû à un retard se fera sur 2023

#### Compte 519

Le remboursement de traitement et charge sociale est dû à un collaborateur à l'assurance Ceci explique aussi une augmentation des travaux effectué pas des tiers pour pallier au manque de personnel.

Le montant du contrat de maintenance des ventilations qui n'était pas connu à l'élaboration du budget explique la différence au compte 519.315

La baisse de revenus des loyers des locaux hors scolaires est dû à un réajustement des tarifs.

La sous-commissions remercie Jean-François Rolaz municipal en charge, ainsi que Dominique Kaser boursier communal pour leur travail et la clarté des informations communiquées.

Les membres de la sous-commission 5

Le Rapporteur :

M. Fabrice Bally



M. Florian Chevalley

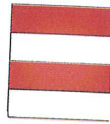


M. Eric Zumbrunnen



Puidoux, le... 22.06.2023





6

## Rapport du président de la commission de gestion sur l'exercice 2022 – 2023

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

La commission de gestion s'est réunie à 5 reprises en séances plénières.

Le 4 juillet 2022, nous nous sommes réunis afin de répartir les différentes sous commissions et attribuer les titres toujours au combien convoités de rapporteurs des sous commissions.

Le 3 octobre 2022, nous avons étudié les préavis 03-2022 et 04-2022 qui concernaient la reprise de la conduite d'eau de l'AIEJ Bret-Michoudaz pour un montant de Frs.260'000.- et l'achat de la parcelle de vigne au Dézaley d'un montant de Frs. 131'000.-. Pour terminer nous sommes occupés de l'arrêté d'imposition, préavis 05-2022 avec un maintien du taux d'imposition à 68,5%.

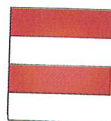
Le 5 décembre 2022, nous avons étudié le budget 2023, préavis 06-2022 dans ses moindres détails ainsi que le préavis 07-2022 concernant la mise aux normes de l'éclairage public d'un montant de Frs. 318'000.-, crédit supplémentaire du préavis 02-2019.

Le 12 avril 2023, nous avons étudié les préavis 01-2023 et 02-2023 concernant des renaturations des ruisseaux du Forestay et Longiron d'un montant complémentaire de Frs.1'050'000.- et du ruisseau de Puidoux pour un montant de Frs.112'008.- amendé d'un montant de Frs. 25'000.- après étude. La réfection des chemins AF, procédure 3-étape 1, nous a également occupés sous le préavis 03-2023 d'un montant de Frs.1'329'451.- et pour terminer le préavis 04-2023 avec l'extension du réseau d'eau et défense incendie à Cremières pour un montant de Frs. 88'900.-

Le 12 juin 2023, nous avons traité des comptes 2022 ainsi que du préavis 05-2023 (Frs.1'180'000.-) concernant la sécurisation contre les chutes de pierres au chemin des Plantaz traité au point 6 de l'ordre du jour de la séance.

Durant cette période 2022-2023, nous nous sommes prononcés sur 7 préavis d'investissement pour un montant global de Frs. 3'314'359.-, à noter que plusieurs préavis peuvent bénéficier d'un taux de subventionnement cantonal ou fédéral pouvant aller jusqu'à 95% pour ce qui est de la renaturation en zone de risque par exemple.

Les différentes sous commissions se sont aussi réunies à 13 reprises et leurs rapporteur(e)s vous en feront un compte rendu au point suivant. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur dévouement au suivi des activités communales et leurs précieux appuis lors de la rédaction des différents rapports tout au long de l'année.



Il me faut également souligner la très bonne collaboration avec M. Jean-Marc Mocelin, Président de notre conseil communal, présent à toutes nos séances plénières et je l'en remercie.

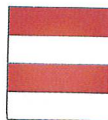
Je remercie chaleureusement notre Municipalité pour leur engagement et leur connaissance des différents dossiers; ils ont répondu tout au long de l'année à nos différentes questions avec clarté et précision.

Et pour terminer ces remerciements, un grand merci particulier à notre boursier communal, M. Dominique Kaser, qui au travers de ses explications nous permet de comprendre les mécanismes financiers propre à l'administration communale et à ses relations avec le canton. Sa très grande disponibilité particulièrement en cette période de bouclage des comptes 2022 est fort appréciée de l'ensemble de la commission de gestion et de votre serviteur pour la rédaction du rapport sur les comptes à venir au point suivant.

Pour ma part, il s'agissait de mon dernier rapport en tant que président de la Commission de gestion. Après ces quelques 12 années passées à la Commission de gestion dont ces quatre dernières comme président c'est avec reconnaissance que je transmets le flambeau, activité forte intéressante qui m'a permis de découvrir de nombreux lieux de la commune et surtout l'important travail fourni par la Municipalité et ses services à la gestion de notre magnifique commune. Je tiens à les remercier pour leur investissement. J'encourage toute personne qui a un peu de disponibilité en temps à faire un passage par la commission de gestion, permettant un aperçu conséquent du fonctionnement de notre commune.

Jean-Bernard Chevalley, Président de la commission de gestion

*Chevalley JB*  
*Blum*  
*Schappin*  
*1931*  
*J. F. W.*  
*M. Caspary*  
*F. B. A.*  
*Rhe*  
*H. Dubs*  
*...*



7

Commune de Puidoux

## Rapport de la commission de gestion sur les comptes de l'année 2022

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux

Mesdames les Conseillères

Messieurs les Conseillers

La commission de gestion s'est réunie le 12 juin pour étudier les comptes 2022

La Municipalité était représentée par l'ensemble de ses membres. Pour la commission de gestion MM. Ludovic Beaud et Matthieu Chevalley étaient excusés, M. Jean-Marc Mocelin, Président du Conseil communal était également des nôtres ainsi que M. Dominique Kaser, boursier communal.

Les comptes étant présentés sous forme de préavis avec commentaires en vis à vis dans la page de gauche, nous allons relever dans ce rapport les points les plus importants ou méritant une explication supplémentaire.

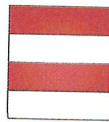
Au compte **Impôts, 210.4001**, il y a frs. 569'577.67 de plus que budgétisé. Les revenus sont en augmentation de Frs. 1'463'940.30.- par rapport au budget et de Frs. 514'051,88 par rapport aux comptes 2021 avec pour rappel un taux d'imposition de 68,5%. C'est principalement l'impôt sur le revenu et fortune et celui sur les droits de mutation qui sont la cause de différences positives par rapport au budget. L'impôt sur les gains immobiliers, comme l'année dernière est également supérieur au budget mais cette année, inférieur aux comptes 2021. L'impôt sur les successions et les donations laisse apparaître un montant négatif, ceci est dû à un remboursement d'une succession facturée à tort par le canton en 2016.

L'alimentation du fond de péréquation **220.352** se monte à Frs.2'256'766.- pour 2022. Les encaissements du fond de péréquation **220.452.11** se montent eux à Frs.1'365'844.- ajoutés à celui sur les dépenses thématiques de Frs.855'811.-. Le décompte final de péréquation 2021 laisse également un revenu de Frs.192'464.- dans les comptes 2022.

Au compte **Bâtiments**, des amortissements plus élevés que budgétisés ont été réalisés à la grande salle du village, Frs.200'000.-, à l'auberge communale Frs. 180'000.-, à l'auberge de la Crochettaz avec Frs.60'000.- pour l'annexe nord et pour terminer à la maison de commune avec Frs. 300'000.-

Au compte **Routes, 430**, les amortissements sont conforme au budget hormis pour le passage inférieur de la gare qui est amorti à hauteur de Frs. 320'000.-. De plus une attribution au fond de réserve de Frs. 25'000.- a été effectuée, montant encaissé sur la charge foncière de Colin SA et attribuée à la future gestion du carrefour. On retrouve ce montant dans la rubrique fond de réserve équipements communautaires.





Le compte **Réseau d'égouts et d'épuration, 46**, compte de recettes affectées permet un amortissement de Frs.28'101.01 grâce notamment à des honoraires au poste 460.318 inférieurs au budget de Frs.5'000.- et un montant des entretiens également Frs. 5'000.- inférieur au budget.

Le **compte 470**, Cours d'eau et Lacs, les différents travaux budgétisés n'ont pas été effectués au profit de la réalisation de la renaturation de la Salanche. A noter également que l'amortissement budgétisé de Frs. 20'000.- des berges du ruisseau du Parchet n'a pas été effectué, la problématique de dégradation des travaux effectués est reconnue et en discussion avec les entreprises concernées.

Au **compte 51**, la participation de la commune à l'ASCL de Frs.1'780'045.44 est légèrement inférieure aux prévisions budgétaires.

Au **Collège de Publoz** l'entretien budgétisé a été reporté à 2023.

**Salle de gym Forestay, 519.427 et 452**, les loyers de la salle polyvalente se montent à Frs.32'600.- pour les loyers hors scolaire, en baisse par rapport à 2021 de Frs. 7'600.- et Frs. 706'760.- pour l'ASCL correspondant à 80% des charges de l'année facturées.

Au compte **581** de la cure, un amortissement également supérieur à celui budgétisé se monte à Frs.170'000.-

Concernant le compte **600.352.10**, l'APOL les charges à la commune de Puidoux sont en diminution par rapport au budget mais comme l'année dernière à nouveau en augmentation par rapport aux comptes 2021.

Aux comptes **65 et 66** les coûts sont supérieurs au budget pour la défense incendie et la protection civile. Ceci est dû à des entretiens des bornes hydrantes, respectivement des entretiens d'abris PC.

Au compte **72, Prévoyance sociale**, la cohésion sociale se monte à Frs.1'291'714.-, soit 11.649 points d'impôt, légèrement moins que dans les comptes 2021. Le point d'impôt communal se montant à Frs.117'496.-

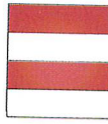
Au compte **81, Service des eaux**, il y a pour Frs 553'057.70 de vente d'eau montant en augmentation car il y a eu plus de vente d'eau en cette année 2022 sèche. Les achats d'eau étant également supérieurs, le compte à recette affectée peut amortir Frs.250'865.86, soit arrondi Frs.45'00.- de moins qu'en 2021.

## Conclusions

Cet exercice se termine par un excédent de revenu **Frs.6'192.37**, alors qu'il avait été prévu un déficit de Frs 504'000.-.

Il a été procédé à Frs1'299'500.- d'amortissements budgétisés et Frs.1'064'466.87 d'amortissements supplémentaires. Cette situation a été rendue possible par les bons résultats annuels d'une part et la réalisation d'un budget notamment sur l'évaluation des recettes fiscales prudent. Cette augmentation provient également de l'arrivée de nouveaux habitants. Il est intéressant de relever que l'endettement net par habitant a diminué de Frs. 8'760.93.- à Frs.7'907.80 à fin 2022.

Le résultat de l'année peut être qualifié de très bon. Le non recours au différents fonds de réserve ainsi que l'augmentation des amortissements supplémentaires en sont la preuve. La commission de



gestion a voté à l'unanimité ces comptes 2022 et vous recommande de les accepter tels que présentés.

Nos remerciements vont à la Municipalité et à M. Kaser, boursier communal, pour leurs maitrises des dossiers et leur très grande disponibilité.

Puidoux, le 19 juin 2023

Jean-Bernard Chevalley, président

## La commission de gestion

*Chevalier*



431

FRD

Charley

Chopin

Alan Cosgrove

John



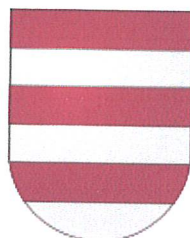
*Rhe*



J. Dubel

*[Handwritten signature]*





## **Préavis municipal No 05/2023 du 30 mai 2023**

---

### **RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER « SECURISATION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES ET BLOCS AU CH. DES PLANTAZ »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La commission composée de Mme Justine Leyvraz et de MM Ludovic Beaud, Christophe Chappuis, Claude Chaubert et Dominique Wermeille s'est réunie le 31 mai 2023 à la maison de commune en présence de M. Serge Tettoni, Municipal.

Il ressort de la séance les éléments suivants :

Les besoins de sécurisation sont indispensables, selon les observations faites par la commission ad'hoc. La commission s'est déplacée au Ch. des Plantaz, côté Bellevue. Elle s'est aventurée sur les lieux des futurs travaux. En effet, des habitations, des routes cantonale et communale, ainsi que des parcelles agricoles et viticoles sont concernées par la chute potentielle de ces pierres nommées poudingues. Le poudingue a la particularité de se décrocher de manière irrégulière et la taille de ses blocs est également variable.

En nous rendant sur place, nous avons pu constater l'érosion et la fragilité de la pierre. À certains endroits des morceaux de roches se sont déjà décrochés.

Nous avons pu observer les travaux « d'urgence » déjà réalisés en 2021. Le faible coût restant à la charge de la commune, suite aux subventions et participations des bénéficiaires, semble légitime au vu des risques encourus.

Les travaux seraient effectués sur 200 mètres de longueur. La création d'un chemin provisoire s'avère indispensable pour accéder au site, qui actuellement nécessite de bonnes chaussures et même une paire de bâton. Un point d'honneur a été mis sur la protection de la faune et de la flore présentes.

L'herbe et les fleurs protégées seront retirées avec une épaisseur de terre sur l'entier du nouveau chemin durant les travaux, puis remises en place. Concernant les arbres qui nécessitent un abattage, une partie du bois sera laissée sur place pour favoriser la biodiversité et diminuer les coûts.

Grâce à ces travaux, plus aucune zone se trouverait en intensité moyenne ou forte. La zone gagnerait alors en sécurité.

La commission a pris moins de risque en rédigeant le rapport accompagné d'un bon verre de Dézaley qu'en se rendant sur les lieux des futurs travaux.

Nous remercions le Municipal M. Serge Tettoni pour ses explications précises ainsi que les réponses données à nos questions concernant le préavis.

La commission ad'hoc vous recommande d'accepter ce préavis n°5, par rapport au danger que cela représente pour la population.

Les membres de la Commission ad hoc :

Le Rapporteur :

Mme Justine Leyvraz

M. Ludovic Beaud

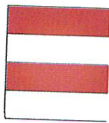
M. Christophe Chappuis

M. Claude Chaubert

M. Dominique Wermeille

M. Dominique Wermeille

Puidoux, le 31 mai 2023



Conseil Communal de Puidoux

Commission de Gestion

**Une demande de crédit TTC de CHF 1'180'000.- concernant la sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz**

**Préavis municipal N° 05. 2023**

Monsieur Le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

La commission de gestion s'est réunie le 12 juin 2023 pour étudier le préavis cité en titre concernant une demande de crédit TTC de CHF 1'180'000.- concernant la sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz

Deux membres de la commission étaient excusés, soit Messieurs Beaud Ludovic et Matthieu Chevalley

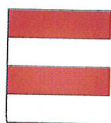
Tous les membres de la Municipalité étaient présents ainsi que notre Boursier communal, Dominique Kaser.

M. Jean-Marc Mocellin, Président du Conseil communal complétait l'assemblée.

Après une description détaillée du projet et l'information comme quoi deux services de l'état, à savoir la DGE-biodiversité et DGTL-hors zone à bâtir, ont émis un préavis négatif sur le projet initial mis à l'enquête public en août 2021, notre municipal nous informe qu'une nouvelle mise à l'enquête a été rendue obligatoire malgré plusieurs propositions d'addenda au document initial. Le nouveau projet abandonne les écrans pare-pierres au profit de huit différentes mesures et du démontage des barrières provisoires mises en place en 2021. Ensuite un entretien et plan de maintenance sera effectué respectivement tous les 7 ans et 10 pour ce qui est des contrôles.

Le coût des travaux est divisé en trois parties, travaux de sécurisation pour un montant de Frs.716'905.-, travaux forestiers pour Frs. 35'000.-, travaux d'urgence réalisés en 2021 pour un montant de Frs. 69'150.- Les différents honoraires des trois bureaux d'ingénieurs se montent eux à Frs. 172'400.- ajouté des divers et imprévus ainsi que de la TVA, c'est un montant total de Frs. 1'176'946.-, soit Frs. 1'180.000.- arrondi. Le taux de subventionnement par des subventions fédérales et cantonales se monte à 70%, décision déjà rendue par la DGE-Forêt en date du 19 décembre 2019.

A la question de l'estimation du surcoût engendré par refus de préavis positif de la DGE-biodiversité en premier projet, il nous est indiqué qu'il est estimé à Frs. 10'000.- ceci sans tenir compte des mesures prise en urgence à démantelées.



Au vu du taux de subventionnement, le tiers restant sera pris en charge par la commune et les différents propriétaires concernés par les chutes de pierre proportionnellement aux risques encourus. La clef de répartition des coûts reste à valider par l'ensemble des propriétaires dont les deux plus gros sont la commune de Puidoux et le Canton du fait de la route cantonale.

A la question de savoir si la commune a les disponibilités financières pour financer les travaux sans recourir à l'emprunt, il nous est répondu que oui, sachant qu'une part du subventionnement est alloué à la commune en cours de travaux déjà.

La commission de gestion regrette que la convention de répartition des coûts restants ne soit pas signée avec l'ensemble des personnes concernées.

Fort de ces explications, la Commission de gestion vous recommande d'accepter le préavis 05/2023 à l'unanimité des membres présents.

La commission de gestion remercie M. Serge Tettoni, Municipal délégué, pour ses explications claires et précises.

Chevalley Jean-Bernard, Président

## La Commission de gestion

Chevalley

Shaymin

Re

*[Signature]*

*[Signature]*



*F. Schubert*

J. L.

1427  
class copy

*[Handwritten signature]*

FB

*[Signature]*





## Conseil communal du 22 juin 2023

### Rapport de la commission ad hoc sur l'activité du Conseil intercommunal de l'ASCL durant l'année scolaire 2022-2023.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le rapport relatif à la séance du 3 novembre 2022 a déjà fait l'objet d'un compte-rendu complet, lors de la séance du conseil communal du 15 décembre 2022. Il n'est pas repris dans le présent résumé.

Le 27 avril dernier, dans la salle des Mariadoulles à Aran, s'est tenu la première séance ordinaire 2023 de l'ASCL, présidé par Monsieur Raoul Baehler.

Après l'adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022 au collège du Verney, il peut sans autre ouvrir le préavis 08/2023 - **rapport de gestion 2022**, présenté par le comité de direction.

Le **rapport de gestion 2022** rédigé par le CODIR, recense parfaitement l'activité de l'ASCL. Ce préavis n'a pas fait l'objet de discussions, tout comme la gestion produite par le CODIR. Le Conseil intercommunal a ainsi approuvé à l'unanimité la gestion relative à l'exercice 2022 et en donne décharge au Comité de direction.

#### Le Préavis 09/2023 – **Comptes 2022**

En ce qui concerne les - **Comptes 2022** de l'ASCL, présenté par le président du CODIR Monsieur Jean-François Rolaz, qui souligne dans son rapport, que l'exercice 2022 a été marqué par un retour à la normale, après les restrictions Covid. Les charges en légères hausses de 3,62% par rapport à 2021, se montaient à CHF 6'224'442 pour l'ASCL.

La charge pour la commune de Puidoux était de CHF 1'780'045.

Tous les chapitres ont été ouverts à la discussion les uns après les autres, mais la parole n'a jamais été demandée. Le préavis ainsi que le rapport de la commission de gestion, répondaient à toutes les interrogations.

Les comptes 2022 ont été approuvés à l'unanimité.



Quelques informations générales :

- Concernant la vie de l'établissement, il y a quelques éléments à régler avec les bus, les élèves, les parents, la cantine avec le nouveau prestataire (Concordance SA). Globalement, ce sont des sujets dont il n'y a pas matière à discussions.
- En ce qui concerne la réhabilitation du collège de Grangeneuve, comme (classe verte), les projets sont bien avancés et concernent les classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> Harmos, qui pourraient l'utiliser à la journée ou la demi-journée.
- Monsieur Philippe Dal Col, Membre depuis la création de l'ASCL, président de la commission de gestion, va quitter la commune de Rivaz pour Chexbres. Par conséquent, il ne pourra plus être délégué de la commune de Rivaz. Il a été remercié et applaudi par tous les membres de l'assemblée.

Nous remercions nos deux Municipaux Jean-François Rolaz et Jean-Christophe Butty pour leur collaboration et l'excellent travail effectué durant l'année 2022.

Puidoux, le 22 juin 2023.

Pour la Commission ad hoc :



---

Patrick Beaud (rapporteur)



## Rapport annuel, Association Police Lavaux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de l'exercice 2022, le conseil intercommunal de l'APOL s'est réuni à 3 reprises. Lors de ces séances, il a traité les préavis suivants :

- 01/2022 Rapport des comptes 2021
- 02/2022 Rapports de gestion 2021
- 03/2022 Rétributions du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026
- 04/2022 Rapport du budget 2023
- 05/2022 Acquisition de deux licences informatiques

L'ensemble des préavis proposés ont été accepté à l'unanimité. Je relève l'excellent travail de la part du comité de direction et également celui du commandant, Monsieur Raphaël Cavin.

En ce qui concerne les comptes 2022, le coût net à répartir entre les communes partenaires s'élève à 5'908'970.36.-CHF. Soit un montant de 437'052.- CHF pour la Commune de Puidoux. Le coût net effectif 2022 est inférieur de plus de 255'000.- CHF au budget 2022, qui prévoyait un coût net à répartir de 6'164'000.- CHF représentant une « économie » budgétaire de plus de 4%. À noter, que la répartition entre les six communes partenaires est définie par les critères suivant :

- La population au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Le nombre de manifestations 2022
- Le type de territoire
- Le nombre d'interventions 2022

Cette année, la direction de l'association a connu un changement de présidence. Monsieur Jean-Paul Demierre de Bourg-en-Lavaux, après 5 ans à ce poste a cédé sa place à Monsieur Patrick Suter de Lutry. 2022 rimait également avec les 10 ans d'existence de l'association Police Lavaux. Ce jubilé a été fêté lors d'une journée porte ouverte à la fin du mois d'août.

L'effectif de l'APOL en 2022 s'élève au nombre de 52 collaborateurs. L'engagement de 2 aspirants de police, qui ont intégré l'Académie de Savatan au mois de septembre, renforcent ce contingent.

En outre, une place d'apprentissage d'employé de commerce a été ouverte au mois d'août dernier.

Pour terminer, voici quelques chiffres de l'exercice 2022 :

- 51'842. Ce chiffre correspond aux nombres d'heures effectuées sur les communes, dont 9% sur le territoire de Puidoux.
- 8'134. Décompte des heures d'intervention, dont 18% à Puidoux.
- 12'054. Nombre d'amendes d'ordre circulation et stationnement, dont 12% à Puidoux.
- 93km/h. le plus grand excès de vitesse enregistré sur la commune de Puidoux sur une route limitée à 60km/h. (à noter que la palme d'or revient à St-Saphorin avec 108km/h sur une route limitée à 60km/h)

- Enfin 4. C'est le nombre d'horodateurs relevé par l'APOL sur la commune de Puidoux.  
Dérisoire en comparaison avec les 29 de Bourg-en-Lavaux, 34 de Chexbres et 141 de Lutry.

Pour le conseil intercommunal APOL

Sébastien Jossevel

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name Sébastien Jossevel.

## Communication du délégué du conseil communal à l'ORPC

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Messieurs les Municipaux,

La séance du bureau du conseil intercommunal de ORPC c'est déroulé le 28 Mars 2023 à Oron chez le président de l'association intercommunal que nous remercions pour son invitation. Après les débats et discussion, nous avons dégusté le repas du chalet.

La séance du conseil intercommunal de ORPC en date du 11 Juin 2023 a eu lieu à la nouvelle caserne des pompiers de la commune d'Oron. Tous les préavis ont été accepté à l'unanimité (à savoir celui des comptes 2022 et celui du rapport de gestion 2023)

Lors de cette séance, nous avons appris que 1,45 CHF par habitant va être redistribué aux communes grâce à une excellente maîtrise des coûts.

Actuellement ORPC Lavaux Oron dispose de 3 compagnies de 110 personnes chacune soit 330 astreints. Cela représente une baisse de l'effectif de 50 %. J'ai déjà évoqué la grande inquiétude de l' ORPC face à cette situation dans mes divers rapports. En effet, les missions à effectuer ne cessent de se multiplier et d'être élargies. Pour l'instant, grâce au dévouement des personnes en place, toutes les missions demandées ont pu être réalisées. Mais à court terme, cela ne suffira plus. C'est aujourd'hui qu'il faut réagir pour ne pas devoir prendre des mesures d'urgence.

Lors des derniers conseils communaux de Puidoux, le municipal en charge de l'ORPC a indiqué que tout était en ordre dans nos abris PC. Le canton offre 200 lits supplémentaires dans nos abris. Nous aimerions savoir si cette augmentation est due seulement à la croissance du nombre d'habitants ou s'il y a aussi une autre raison.

Nous avons appris qu'un audit ou contrôle a été effectué sur la commune de Puidoux. Nous souhaiterions en connaître l'objet. Le rapport de cet audit ou contrôle est-il disponible pour les membres du conseil communal qui on font la demande ?

Le rapport du commandant de l' ORPC est très complet, vouloir en faire une synthèse risquerait de le dénaturer. J'ai donc proposé au président du conseil de le mettre à la disposition des membres du conseil communal qui souhaite en prendre connaissance. Chacun pourra ainsi découvrir et apprécier à son rythme l'efficacité de notre ORPC.

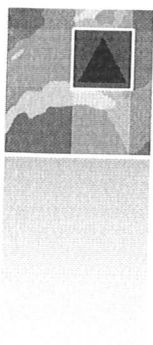
Merci de votre attention.



Raphaël Durgniat

Délégué du conseil communal

Membre du conseil intercommunal ORPC



# Protection civile

Lavaux-Oron

**PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
N° 02 - 2023**

**SÉANCE DU 11 MAI 2023**

RAPPORT DE GESTION 2022

ORPC LAVAUX-ORON



Rte de l'Industrie 15  
1072 Forel (Lavaux)  
T + 41 21 338 03 60

[orpc.lavaux-oron@vd.ch](mailto:orpc.lavaux-oron@vd.ch)





# NOTRE STRUCTURE

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil Communal ou général. Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégués sont élus et 16 suppléants désignés
- Présidence : M. Christophe Rebetez
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard

## COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal, pour la législature 2021-2026. Le Codir 2022 se présente comme suit :

|                                |            |                      |
|--------------------------------|------------|----------------------|
| Chevallaz Jean-Marc, Président | Municipal  | Pully                |
| Chappuis Christophe            | Municipal  | Rivaz                |
| Dillner-Reichen Céline         | Municipale | Paudex               |
| Galley Roland                  | Municipal  | Jorat-Mézières       |
| Greiner-Meylan Nathalie        | Syndique   | Belmont-sur-Lausanne |
| Küng Claude                    | Municipal  | Montpreveyres        |
| Métraux Daniel, Vice-Président | Municipal  | Savigny              |
| Anne-Cécile Uldry              | Municipale | Oron                 |
| Sutter Patrick                 | Municipal  | Lutry                |

Le CODIR a tenu quatre séances en 2022, afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

Il a également constitué une commission RH permettant le recrutement de personnel devant être remplacé durant l'année 2022.

## COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion est composée de trois membres et un suppléant, élus par le Conseil intercommunal pour une année. Les objectifs sont de vérifier budget et comptes, et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal et des Municipalités.

## COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt Col Patrick Favre, les collaborateurs de l'ORPC LAO sont au nombre de 7 personnes, représentant un 6.4 temps plein.

### *Mutations / Ressources humaines*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Mme Mariline Alves a rejoint notre équipe. Mme Alves avait précédemment effectué une reconversion professionnelle au sein de la Ville de Pully, avec un stage d'une année à la Protection Civile. Elle a obtenu son CFC d'employée de commerce en juin 2021, et reprend le poste d'Adjointe à la Cheffe d'Office, pour la prise en charge de nos travaux administratifs.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, Le Major M. Olivier Pittier a été engagé en qualité de Remplaçant du Commandant et Chef d'Etat Major. M. Pittier précédemment Commandant du District d'Aigle secondera désormais le Commandant dans ses tâches.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le Lieutenant M. Christophe Gaudard a été engagé en qualité de Chef Instruction et Chef Opération, précédemment milicien, il reprend la gestion de l'instruction, de l'organisation des situations d'urgence, ainsi que la coordination des manifestations.

## Votre nouvelle équipe



**Lt-col Patrick  
Favre  
Commandant**



**Major Olivier Pittier  
Commandant - remplaçant**



**Cap Fanny Plattner  
Cheffe d'office**



**Four Mariline Alves  
Assistance d'office**



**Lt Christophe Gaudard  
Chef opérations et  
instruction**



**Cap Didier Gebhardt  
Resp. technique et  
logistique**



**Sgt Xavier Delay  
Resp. logistique et  
infrastructure**

# MOT DU PRESIDENT



L'année 2022 de l'Association intercommunale ORPC du District de Lavaux-Oron fut contrastée à plusieurs titres.

Après deux années placées sous le signe du COVID, l'année 2022 pouvait laisser augurer un retour progressif à une vie dite « normale » ou « comment avant » !

Le rapport de gestion, document institutionnel conformément à l'article 125b de la Loi sur les communes, permet d'informer, et dans la mesure du possible, de sensibiliser sa lectrice ou son lecteur au travail réalisé par la Protection civile.

Ce travail ne peut que difficilement être réalisé si les effectifs diminuent alors que les missions augmentent. Cette réduction est une des conséquences les plus importantes et négatives de la réforme de Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Fort de ce constat, l'Assemblée des présidents de Codir vaudois a pris le taureau par les cornes en soutenant un de ses membres député à déposer une motion au Grand-Conseil. Le but étant qu'un moratoire à la libération des astreintes soit mis en place jusqu'à la fin 2025.

Le bilan 2022 peut être qualifié de positif comme vous pourrez le lire dans ce rapport. Notre organisation a continué à assumer les tâches qui sont les siennes pour notre population avec le souci de prendre en charge au mieux les personnes se trouvant en situation difficile et en prévision d'événements incertains.

Afin d'affronter ces derniers, l'esprit positif qui anime notre ORPC ne se retrouve pas seulement à l'interne mais également à l'externe. Cette attitude, sans dogmatisme, permet de dessiner l'avenir de la sécurité dans ce canton avec tous les partenaires, sans perdre de vue notre volonté de garder la main sur notre sécurité au plus proche de la population de notre région.

Dans cette optique, le Comité de direction va poursuivre son soutien à tous les maillons de la chaîne sécuritaire garant d'une sécurité au service de la population.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ORPC LAO. Je salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association durant cette année 2022.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Jean-Marc Chevallaz

# MOT DU COMMANDANT



L'année 2022 a repris immédiatement par la dernière (nous l'espérons) vague Covid, la 4ème. Des missions plus ciblées nous ont été demandées : Aide aux soins intensifs, ainsi que dans la zone Covid. Cet événement nous a mobilisé jusqu'à mi-février.

Neuf jours plus tard, une terrible guerre a débuté impliquant la Russie et l'Ukraine. Cela a modifié notre attention et emploi du temps. Les fondamentaux de protection de la population qui ont été créés en 1962 pour la protection civile, sont à présent devenus plus concrets.

Covid ayant épuisé toutes nos ressources durant les 602 jours consécutifs d'engagement, il a fallu faire face à d'autres risques encore plus conséquents. Également la mise à jour de certaines activités tâches qui avaient été laissées au profit de l'urgence.

Un mandat de gestion des abris publics a été proposé aux communes du district par la protection civile, permettant ainsi une gestion professionnelle des locaux. Toutes les communes, à l'exception d'une, ont adhéré à cette démarche, assurant ainsi un entretien technique de qualité et nous permettant d'avoir une vision complète sur l'état des places protégées du district. Cela permettra de mieux gérer les risques en cas d'événement futur.

A cause du Covid et la gestion des abris publics, cela fait deux ans que nous n'avons pas formé nos troupes à nos missions de base. La reprise de nos programmes d'instruction est essentielle et suite à la constitution de nos compagnies, nous devons à présent les former et les exercer.

La nouvelle loi (LPPCI) nous a pénalisé une nouvelle fois, et nous avons perdu 107 miliciens supplémentaires de nos effectifs cette année, en raison d'une mauvaise interprétation fédérale de la législation. Nous devons désormais compter sur plus de risques systémiques, une augmentation du nombre d'habitants, avec cependant moins de personnel de milice, et ceci pour des événements plus complexes.

Notre organisation s'est consolidée par des mutations de personnel. La prise de décision est importante ainsi que d'ajouter de l'innovation à l'expérience. Le Comité de Direction a accepté de remplacer les postes vacants par des personnes de qualité et de confiance.

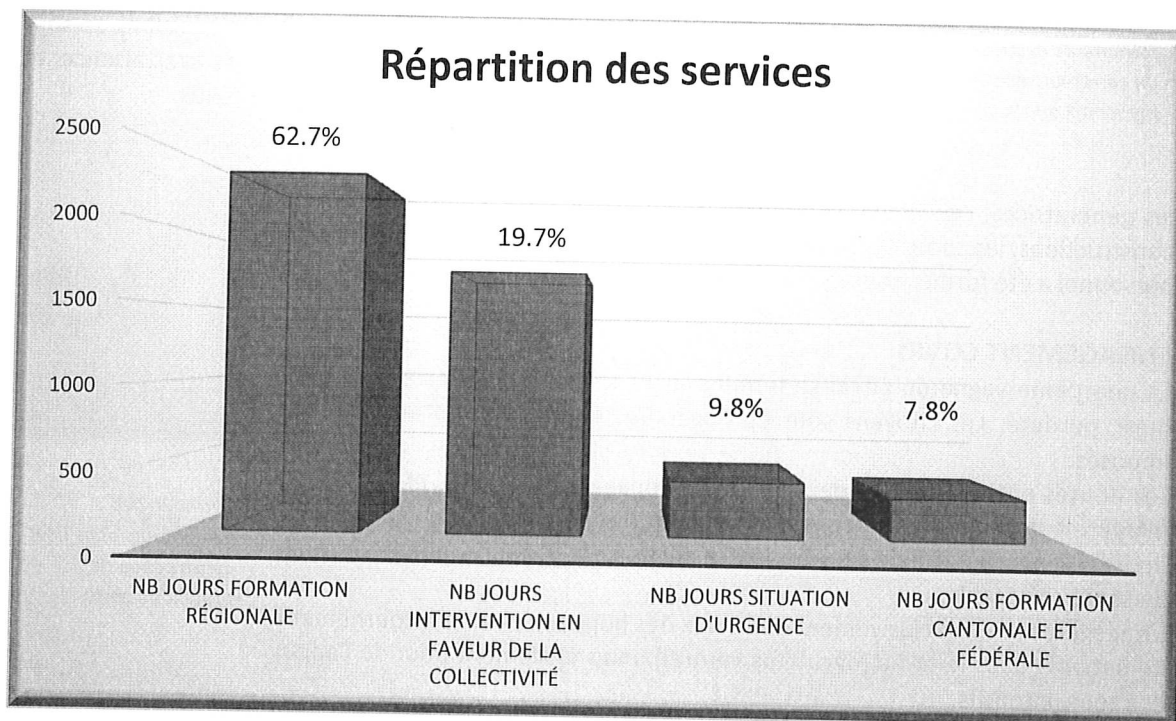
Après l'aménagement de notre centre d'instruction l'année dernière, nous avons obtenu un nouveau départ en intervention FIR (Formation d'Intervention Régional). Avec l'aide de la commune de Forel, ainsi que l'acceptation du Comité de Direction, nous avons réuni nos deux départs d'intervention sur un seul site. Ceci nous permet d'avoir un site plus adapté à la réalité de nos missions à l'avenir.

Je terminerai par mentionner que l'année 2022 est la première année où nous avons fonctionné avec des compagnies composées de 140 personnes, ceci à 3 reprises sur l'année. C'est un défi important tant au niveau de l'instruction, mais aussi pour les parkings, les repas, les transports, la logistique, et surtout pour que la communication soit effective sur le management à la verticale.

Désormais nous avons un seul départ en intervention adapté à la réalité de nos missions. La caserne FIR de Forel, au cœur du district



2022



#### 3'796 Jours de Services

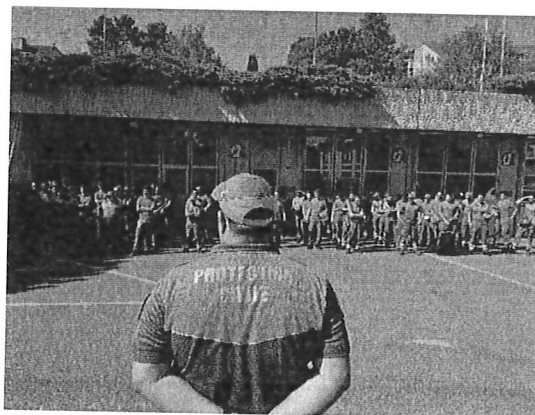
- 375 Engagement en situation d'urgence
- 2391 Jours de services d'instruction régionale
- 282 Jours de services d'instruction cantonale et fédérale
- 748 Intervention en faveur de la collectivité

3'796 JOURS DE SERVICE

Durant l'année 2022 tous nos hommes ont été convoqués. Nous avons débuté par un **rapport préparatoire**.

A ce moment les objectifs ont été ordonnés, les impératifs d'instruction définis et nous avons coordonné les processus de fonctionnement avec les

commandants de compagnies ainsi que leurs chefs de section. S'en est suivi la révision de l'instruction de tous les thèmes, durant le **cours de cadre**, exercée par les cadres, peaufinée, et préparée pour la milice.



*Entrée en service d'une des compagnies.  
Appel, contrôle des présences, orientation des objectifs du service.*

Après ce rapport préparatoire et la révision d'instruction, le grand jour du **cours de répétition** est enfin arrivé. La préparation s'est muée en expérience, les locaux ont fourmillé de personnel de milice.

*Instruction : Régulation de la circulation. Après une partie théorique nos formateurs exercent sur un carrefour réel le personnel à former.*

Les rapports initiaux, rapports de situations, rapports de décisions se sont enchaînés comme prévu. Tout ce qui était préparé se gère avec aisance, et nous avons pris en main les éléments qui n'étaient pas prévus.

L'instruction sur les fondamentaux a été délivrée, avec les massages cardiaques, les instructions concernant les génératrices, l'éclairage, la régulation de la circulation, l'entretien de nos constructions, les contrôles des abris privés chez les particuliers. L'ensemble du personnel a été formé, et exerce leurs tâches.



*Entretien des ventilateurs dans une construction de protection civile.*

### **ENGAGEMENT COVID**

La quatrième vague du Covid se termine le 13 février 2022. Cette pandémie dure, perdure. Les citoyens sont éprouvés des limitations qui leur ont été imposés.

Les doutes entre bénéfices de stopper la propagation du virus, et revivre de manière « normale » est un questionnement. Les hôpitaux sont cependant à nouveau engorgés même saturés. Notre mission est d'assurer que le système de santé soit stable.

L'engagement est exclusivement dédié aux des hôpitaux pour le retournement de patients dans le coma (décubitus ventral), mais également pour de l'appui aux soins intensifs.

### **AUTRES SITUATIONS D'URGENCES :**

#### Délesta – janvier 2022

Le dimanche 16 janvier à 11h52, à la suite d'un important accident sur l'autoroute entre Belmont et Vevey, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. Nous avons dévié jusqu'à 21h les véhicules en direction de Chardonne.

#### Délesta – avril 2022

Le jeudi 14 avril à 13h34, à la suite d'un important accident sur l'autoroute à l'échangeur de Vevey, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. Nous avons dévié jusqu'à 17h50 les véhicules en direction de Vevey.

#### Délesta – aout 2022

Le vendredi 12 aout à 11h52, à la suite d'un accident mortel sur l'autoroute dans le tunnel de Belmont, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. Nous avons fermé l'autoroute et dévié depuis Chexbres le trafic en direction de Vevey, jusqu'au samedi 13 août à 2h30.

#### Canicule 1 – juin 2022

En raison des températures élevées, le plan canicule a été déclenché le 17 juin 2022. Nos hommes ont été mobilisés jusqu'au 22 juin 2022 pour des missions d'appels à la population, incluant les visites à ces derniers et ce pour les communes qui nous ont sollicités.

#### Canicule 2 – juillet 2022

Un nouveau déclenchement du plan canicule a eu lieu du 18 au 26 juillet 2022. Les missions sont identiques au premier plan canicule. C'est une première fois que ce plan est activé deux fois en une année.

# MANIFESTATIONS

Les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante. Nous avons été sollicités pour le redémarrage de ces manifestations.

## **Xtratrail du 24 au 29 juin 2022 - 65 Jours de services**

Nous avons assuré l'installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, ainsi que la couverture radio Polycom, assuré la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboré à la gestion du trafic et exploité le service de transport, monté/démonté de infrastructures temporaires avec l'appui des polices municipales

## **Tour de France le dimanche 10 juillet 2022- 526 jours de service**

Nos troupes ont assuré l'installation et la gestion d'un poste de commandement temporaire en collaboration avec Police. Nous avons déployé un important dispositif avec un total de 225 miliciens afin d'assurer tous les postes des passages et assurer la sécurité du peloton de cyclistes et ce, pour l'ensemble du secteur 13 de la course.

**Un total de 526 jours de service** pour la milice, ainsi que de 335 heures de professionnels ont été décomptés. Cet évènement a généré un immense déploiement de troupes ainsi qu'un engagement important de nos professionnels, avant et après l'engagement.



*Tour de France : voici le passage du peloton, la route est sécurisée sur notre secteur.*

## **Camp de l'Arfec du 5 au 15 août 2022 – 89 jours de service**

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que la fratrie (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, nous avons pris en charge des enfants malades encadrés par le personnel soignant afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel.

Ce camp est rempli de moments forts, durs, et enrichissants pour tous. Un total de 89 jours de services a été enregistré.

## **Lausanne Marathon le 23 octobre 2022 – 65 jours de service**

Débutant sur la région Lausannoise, cette course est passée à travers tout le Lavaux. Notre mission consistait à la sécurisation des passages des coureurs par la fermeture des routes. Totalisant 65 jours de services pour la milice du 21 au 24 octobre.

# SERVICES 2022

La planification a été pour la première fois suivie depuis notre fusion de 2019, les services en compagnie ont été maintenus.

## **COURS DE REPETITION DES COMPAGNIES 1, 2 et 3**

Ce cours réparti sur trois fois cinq jours, englobe l'anticipation d'une année de préparation. Les missions ont été ordonnées durant un cours de deux jours avec un « rapport préparatoire ». Suivi du « cours de cadres » de trois jours qui a permis la mise en œuvre de la donnée d'ordres aux chefs de groupes.

Tous nos hommes ont été convoqués pour cette première sous la forme d'un cours de répétition de cinq jours. Soldé par un constat de réussite, malgré des imprévus. L'engagement des commandants de compagnie, des cadres ainsi que de la milice ont suivi l'instruction de régulation de la circulation, massage cardiaque BLS/AED, recherche de personnes en collaboration avec la gendarmerie, et aussi la formation sur les fondamentaux comme groupes électrogènes, installation d'éclairages, exercices sur le langage radio, gestion d'un groupe de transports, entretien de nos constructions, Contrôles d'abris privés (CPA), etc.

Nous avons réorganisé, à cette occasion certains sites et retiré pour plus de douze tonnes de matériels échus.

## **COURS DE REPETITION FIR**

Un changement fondamental pour la gestion de nos forces d'intervention a été réalisé. Nous avons regroupé deux départs en intervention, précédemment Cully et Mézières, sur un seul site, à Forel. Cela simplifie la gestion du départ en un seul et unique site, et nous permet également d'avoir une caserne adaptée à la réalité de nos missions.

## **DON DU SANG**

Deux dates ont permis de récolter le don de poches de sang, ceci en collaboration avec les samaritains.

## **ESSAI FEDERAL DES ALARMES**

Nous avons été présent pour le contrôle des sirènes. Avec un accent de nos sirènes mobiles.

## **SEANCES ET INSTRUCTION OFFICIERS DE PIQUETS**

Des séances permettant la coordination et l'instruction ont eu lieu, avec comme thème l'hébergement et l'alimentation en énergie.



*Don du sang, nous avons accompagné les samaritains, permettant de récolter des poches de sang.*

# DOMAINES - LOCAUX – AFFECTATIONS – MATERIEL – VEHICULES

## **LOGISTIQUE :**

L'organisation de notre structure d'instruction de la Clergère à Pully a été une priorité cette année. Des salles de cours ont été aménagées, la cuisine de Mailieu a été réorganisée pour accueillir une compagnie complète.

Le contrôle des abris privés a repris après Covid avec une priorité sur la commune de Lutry en 2022. De nombreux privés nous ont également sollicité en raison de l'inquiétude liée à la guerre en Ukraine. L'ensemble des génératrices ont été révisées, et ont fonctionné pour assurer leur déploiement en cas de nécessité.

Du matériel d'éclairage de zone a été acquis et formé aux troupes de la FIR (Formation d'Intervention Régionale).

Et pour finir, en fin d'année, le local d'intervention FIR à Forel a été aménagé.

## **INSTRUCTION - OPERATIONS :**

Quinze nouveaux astreints ont rejoint notre organisation. Ils ont terminé leur EFB (Ecole de Formation de Base). Ils sont désormais formés pour servir le district.

Courant décembre, une cellule de crise préfectorale a été constituée. Deux de nos hommes ont rejoint la préfecture. Ils ont coordonné les formations radio, aidé le déploiement des PRU avec les communes du district.

## **DIRECTION :**

Permettant de coordonner les missions, un ordre général a été créé. Il structure et détermine les attentes de l'année à venir de manière concrète.

Un partenariat avec Prodega a été conclu, avec un accès 24/24h en cas de nécessité.

## **OFFICE :**

Un suivi particulier des fourriers a débuté cette année. Un suivi du budget, une documentation améliorée et une qualité des comptabilités est souhaitée.

Désormais un QR code complète les convocations, qui comporte l'accessibilité du plan de stationnement, l'ajout du service auquel la personne est convoquée dans l'agenda. Ces nouvelles convocations sont un pas en avant pour une vision actuelle de la technologie.

De nombreux appels par des citoyens inquiets ont été réguliers tout au long des premiers mois de la guerre en Ukraine. Notre district compte des places protégées pour chaque habitant.

70 procédures de défaillances  
13 avertissements  
2 mesures disciplinaires

## **MESURES ADMINISTRATIVES**

70 défaillances, 13 avertissements, et 2 mesures disciplinaires.

# BATAILLON LAO



## **BATAILLON ORPC LAVAUX-ORON**

L'organisation est composée de trois compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice au nombre d'environ 330 personnes. Le territoire du District Lavaux-Oron est composé de 16 communes, sur 134.5 km<sup>2</sup>, avec une population de 64'304 habitants.

Six officiers ont été nommés Commandants ou Remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations de l'instruction de compagnie constituée de 110 miliciens environ :

| <b>Compagnie ORPC LAO</b> | <b>Commandant de Compagnie</b> | <b>Commandant rempl. de Cp</b> |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Compagnie I               | Cap Damien Cuche               | Cap Raffael Favaretto          |
| Compagnie II              | Cap Yves Lopes                 | Plt Jonathan Ochs              |
| Compagnie III             | Cap Jérémie Rapin              | Plt Alexandre Ravey            |

## EN RESUME - REMERCIEMENTS

Nous avons rempli toutes nos missions et repris l'instruction des fondamentaux grâce à une équipe participative et engagée. C'est avec beaucoup de fierté que nous pouvons compter sur le dévouement autant des professionnels que des miliciens.

L'année 2022 a été complexe à gérer en raison du manque de personnel. À la suite de l'arrivée de nouveaux collaborateurs notre équipe se trouve enfin au complet.

Les risques de pénurie en énergie sont devenus inquiétants, et force est de constater que tout est lié à l'électricité, nous sommes désormais dépendants de cette énergie.

Nos services ont fait preuve de souplesse et de professionnalisme afin de gérer une crise qui nécessite un niveau d'exigence élevé.

L'actualité nous rappelle que, des conflits sont possibles, les problèmes climatiques génèrent des conséquences, les risques technologiques (hacking) sont présents. Le risque systémique devient un thème que nous devons absolument sécuriser. Il n'y a pas de confort sans sécurité.

Les prestations de Protection Civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

Le Commandant vous félicite chaleureusement : Bravo et merci pour votre engagement !

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre la collaboration avec les partenaires de la protection de la population et les institutions. Elle remercie également les Municipalités de nos 16 communes pour leur soutien.

## RENSEIGNEMENTS

Pour tout complément d'information, notre équipe se tient à votre disposition par email à [orpc.lavaux-aron@vd.ch](mailto:orpc.lavaux-aron@vd.ch).

# CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »**

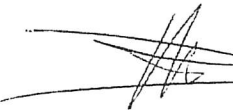
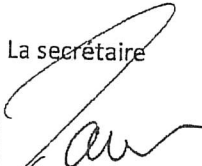
1. vu le rapport du Comité de direction sur la gestion 2022 ;
2. ouï le rapport de la commission de gestion,

décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2022,
2. de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 30 mars 2023.

Au nom du Comité de direction

|                                                                                                        |                                                                                     |                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le président                                                                                           |  | La secrétaire                                                                                     |
| <br>J.-M. Chevallaz |                                                                                     | <br>P. Favre |

## Rapport annuel du conseil intercommunal ACPRS 2022-2023

Le conseil intercommunal s'est réuni deux fois pendant l'année législative. Nous étions convoquées le 9 décembre 2022 ici à Puidoux-Village.

- A l'ordre du jour :
1. Appel
  2. Approbation du pv de la séance du 9 juin 2022 à Rivaz
  3. Préavis N° 02/2022 relatif au budget 2023 concernant l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets
  4. Communications du Comité de direction
  5. Communications du Bureau
  6. Questions, divers et propositions

Le budget 2023 prévoit quelques postes de dépenses qui augmentent sensiblement par rapport au budget 2022 : transport des déchets ménagers 40'000.- en 2022, 60'000.- en 2023 / le poste des salaires pour la déchetterie se voit augmenté de 22'000.- à 105'000.- due à une augmentation d'un temps partiel de 15% à 30% et un indice de renchérissement de 3%. La rétrocession de la taxe aux sacs, par contre, a elle été revu à la baisse de 10'000.- sur la base de l'exercice 2012.

Ce budget est préoccupant surtout au niveau des déchets : l'augmentation du déficit y est de 56'200.- et la diminution du bénéfice pour l'épuration est de 88'800.- Le comité de direction est enjoint à contenir les charges.

A la fin de la séance, en réponse à une question, nous sommes informés qu'après l'incendie qui a eu lieu à la SATOM une collaboration se fait avec Tridel pour le traitement des déchets jusqu'à ce que la SATOM refonctionne.

La deuxième séance a eu lieu le 15 juin 2023 à Chexbres avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Démission d'un membre
3. Assermentation d'un membre
4. Approbation du pv de la séance citée ci-dessus
5. Préavis N° 01/2023 relatif au rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2022
6. Préavis N° 02/2023 relatif à une demande de crédit de 98'000.- concernant l'aménagement d'un broyeur à la station de pompage à Saint-Saphorin
7. Élection du Bureau pour l'année législative 2023-2024
8. Élection de la Commission de gestion 2023-2024
9. Communications du Comité de direction
10. Communications du bureau
11. Questions, divers et propositions

Le résultat des comptes 2022 est mieux que prévu dans le budget : Une modeste somme de 2'515 fr. a pu être attribuée au compte de réserve pour les déchets et la somme de 63'250 fr. résultant du compte de l'épuration a été imputée en amortissements de nos ouvrages en vue de la future construction d'une STEP supra régionale. Pour la même raison le solde du fonds de réserve du service d'épuration au 31 décembre 2022 s'élève à l'important montant de 1'890'951 fr.

Le préavis relatif à une demande de crédit de 98'000.- concernant l'aménagement d'un broyeur à la station de pompage à Saint-Saphorin est adopté à l'unanimité moins quelques abstentions. Ce broyeur devient nécessaire parce que malgré les nouvelles pompes, le

pompage ne fonctionne pas à satisfaction à cause de déchets qui sont acheminés par les eaux usées. Une information de la population de ce qu'on ne doit pas mettre dans les toilettes est importante, mais ne suffit pas à résoudre ces problèmes.

C'est malheureusement trop tard pour se poser la question, si le conseil de l'ingénieur d'il y a 3 ans, d'abandonner le projet d'une nouvelle conduite au-dessus de Saint-Saphorin par laquelle nos eaux usées seraient arrivées à la STEP simplement par la gravitation était celui qu'il fallait suivre. En tout cas avec cette nouvelle demande de crédit, les économies réalisées par le projet avec ces nouvelles pompes, aujourd'hui en fonction, sont en train de fondre comme la neige au soleil. Des économies aux frais de la durabilité ? La question d'un membre du Conseil intercommunal, si l'ingénieur avait quelques doutes à ce sujet, n'a évidemment pas trouvé de réponse.

*Praz Constant 22.06.2023*





## Commission urbanisme 2021-2026 - PECC

| Nom              | Prénom       | adresse                   | npa/localité | mail                                                                             | téléphone     |                      |
|------------------|--------------|---------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|
| <b>Fauriel</b>   | Jonathan     | Ch. du Montchervet 20     | 1070 Puidoux | <a href="mailto:jfauriel@gmail.com">jfauriel@gmail.com</a>                       | 078 708 46 50 | président commission |
| <b>Chevalley</b> | Marlène      | Rte du Vergnolet 6        | 1070 Puidoux | <a href="mailto:cheavalley.marlene@bluewin.ch">cheavalley.marlene@bluewin.ch</a> | 079 664 60 59 |                      |
| <b>Destraz</b>   | Cindy        | Rte du Village 46 bis     | 1070 Puidoux | <a href="mailto:destraz.cindy@gmail.com">destraz.cindy@gmail.com</a>             | 079 294 82 50 |                      |
| <b>Chevalley</b> | Bernard      | Rte des Thioleyres 7      | 1070 Puidoux | <a href="mailto:bernard.chevalley@sunrise.ch">bernard.chevalley@sunrise.ch</a>   | 079 502 72 74 |                      |
| <b>Corda</b>     | Marco        | Ch. de la Lôche-Dessus 7a | 1070 Puidoux | <a href="mailto:mc@epure-architecture.ch">mc@epure-architecture.ch</a>           | 079 509 44 60 |                      |
| <b>Dentan</b>    | Noël         | Ch. de Tagnire 6          | 1070 Puidoux | <a href="mailto:n.dentan@bluewin.ch">n.dentan@bluewin.ch</a>                     | 079 356 95 32 |                      |
| <b>Geiser</b>    | Pierre-Alain | Ch. de Publoz 15          | 1070 Puidoux | <a href="mailto:pierrotgeiser67@yahoo.fr">pierrotgeiser67@yahoo.fr</a>           | 079 722 31 23 |                      |
| <b>Gilliéron</b> | Yann         | Ch. de la Chapelle 10     | 1070 Puidoux | <a href="mailto:yanngil@madeinpuidoux.ch">yanngil@madeinpuidoux.ch</a>           | 079 628 32 20 |                      |
| <b>Gross</b>     | Claude       | Rte du Flonzaley 9        | 1070 Puidoux | <a href="mailto:grossclaud@hotmail.com">grossclaud@hotmail.com</a>               | 079 250 87 88 |                      |
| <b>Jossevel</b>  | Christophe   | Ch. de la Chapelle 10     | 1070 Puidoux | <a href="mailto:ch.jossevel@outlook.com">ch.jossevel@outlook.com</a>             | 079 507 37 68 |                      |
| <b>Pache</b>     | Yves Laurent | Ch. de la Chapelle 14     | 1070 Puidoux | <a href="mailto:yves.pache71@gmail.com">yves.pache71@gmail.com</a>               | 079 273 64 90 |                      |